Supplément à la « Vie Spirituelle »

1er Septembre 1937

## ÉTUDES ET DOCUMENTS

# La théologie du travail

Dieu, aimait à répéter saint Thomas d'Aquin, a donné à l'homme *la raison* et *la main*, — la raison capable par ses idées générales de connaissances indéfinies, et une main qui, grâce à sa souplesse et à sa mobilité, est susceptible de travaux et de résultats non moins innombrables (1).

En cet éloge singulier, l'auteur de la *Somme Théologique* résumait toute la haute conception qu'il se faisait de l'*animal raisonnable*. Qu'il nous suffise ensuite de nous rappeler cette autre proposition du saint Docteur, où, pour marquer des limites aux ravages causés par le péché originel, il disait avec force : « *Ea quae sunt naturalia homini, neque subtrahuntur, neque dantur homini per peccatum* : Ce qui est naturel à l'homme ne peut lui être enlevé ni lui être donné par le péché (2). » Et, du rapprochement de ces deux phrases, on peut tirer le principe de toutes les nuances avec lesquelles il faut construire la théologie du travail.

Un commentaire trop rapide de la fameuse condamnation portée par Yahveh contre Adam coupable : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front (3) », laisse

(1) Ia, q. 76, a. 5, ad 4, et alibi.
(2) Ia, q. 118, a. 3.
(3) Gen., III, 19.

croire aux esprits distraits que le travail est d'abord la conséquence et la peine du péché. Mais, en pensant de la sorte, on oublie qu'à la page précédente l'auteur de la Genèse, décrivant le jardin merveilleux de délices où le Créateur avait placé l'homme innocent, aperçoit celui-ci employant au travail les heures de ses journées joyeuses et pures, adonné au labeur le plus sain, le plus normal, le plus ancien, celui de la terre féconde (1).

Il suffit d'ailleurs de se pencher sur les tendances les plus profondes de notre être humain pour constater à quel point le travail est l'ami le plus sûr de cette nature à la fois raisonnable et manuelle : *homo sapiens, homo faber*. L'homme est un animal qui fabrique autant qu'un esprit qui pense. Et ses muscles animés par l'idée, ou son esprit incarné dans la chair, n'ont pas d'emploi plus agréable que l'invention, la construction, la transformation de l'admirable création où ils se trouvent placés. On ne conçoit pas la géographie humaine, c'est-à-dire le sol de la terre après l'apparition de l'homme, sans une immédiate transfiguration de la première par le second, par cet esprit inquiet et chercheur qui imagine des méthodes inédites pour des résultats nouveaux, et qui, sans rien pouvoir ajouter à la matière, est si puissant pour lui donner sans cesse de nouvelles formes. A cette œuvre, l'homme emploie le meilleur de son temps, le plus sûr de son génie, les plus solides de ses joies. Et lorsque, plus tard, les progrès de la civilisation lui auront permis de demander à l'industrie, aux machines, au commerce, ou simplement aux muscles des animaux, les produits qu'il était obligé autrefois de se procurer par le travail de ses mains, il transforme en jeux et en délassements, en occupations de luxe et de détente ses anciens métiers abandonnés : la chasse, la pêche sont ainsi devenus plaisirs de grands ou petits seigneurs, après avoir

(1) Gen., II, 15.

été pour l'homme primitif des moyens indispensables de subsistance.

L'enfant, néanmoins, semble s'insurger contre cette théorie. Plus rapproché que nous, par sa candeur même, du texte de la Genèse, et des origines humaines par la simplicité de son regard naïf et chercheur, il a l'air de considérer le travail comme un châtiment ou tout au moins un fardeau. C'est le jeu qui l'attire, et donc la paresse, disent les grandes personnes, qui se chargent de l'habituer ou de le forcer au labeur. Mais, précisément, ces occupations auxquelles nous astreignons les enfants pour le plus grand bien de leur formation, comme nous leur disons, ne sont-elles peut-être pour eux une peine qu'à cause de cette coercition ? Si l'enfant était libre de choisir son travail, serait-il aussi paresseux à le subir ? Dans sa pensée, d'ailleurs, c'est son jeu qui est important, et qui est un vrai labeur, un labeur intéressant. Voyez comme il s'y emploie, à sa manière, à la mesure de ses forces, et avec une richesse d'imagination, une force d'obstination dont nous ne sommes plus capables; il transforme, lui aussi, le monde, en construisant des châteaux de sable ou de cartes, en déplaçant les meubles, en imaginant des dessins mystérieux, et c'est parce que nos programmes d'études ou nos horaires implacables viennent le distraire de ce grand projet, qu'il les accuse de l'empêcher de travailler et qu'il les tient en abomination.

Et ne restons-nous pas tous, à l'image de ce petit, de grands enfants ? N'est-ce point l'heure des vacances, des congés ou des loisirs, qui apparaît au regard de tous les hommes sérieux et courageux comme le vrai moment du bon travail. Depuis l'universitaire qui remet aux semaines d'août et de septembre, après les cours terminés, le grand œuvre de recherches ou d'érudition auquel il a décidé de consacrer sa vie en dépit de tous les obstacles accumulés par les devoirs de sa charge, — jusqu'à l'ouvrier manuel qui, échappé de son usine, rentre en

hâte chez lui pour orner sa demeure, retourner son jardin, ou s'essayer au rôle de petit inventeur, — ne sommes-nous pas tous d'accord pour préférer l'activité à l'oisiveté, la besogne professionnelle au chômage, la joie de travailler à l'ennui et à la honte de ne rien faire ?

Un prêtre, directeur de patronage, racontait récemment qu'il avait l'habitude de poser cette question aux enfants : « Deux chômeurs ont faim; à l'un on donne cent francs, à l'autre on donne du travail qui lui fait gagner la même somme. Quel est le plus heureux des deux? Est-ce celui qui n'a rien fait ? — Et, ajoute le rapporteur, les enfants qui ne sont pas gâtés par l'égoïsme paresseux de l'adulte, répondent presque tous : c'est celui qui a travaillé (1). »

Que de bons ouvriers, attirés par le mirage de la retraite ou remplacés dans leurs services par de plus jeunes partenaires, ont perdu avec leurs habitudes de travail leur vraie joie, leur vrai repos, et sont morts de neurasthénie, comme disent les gens, au lendemain de leur limite d'âge. Leur métier était le ressort qui les maintenait vivants et presque alertes. L'oisiveté brusque succédant à de longues années de labeur n'a pas tardé à les conduire au tombeau.

Ce qui fatigue et dégoûte les hommes, ce n'est donc pas le travail pur et simple, c'est le travail forcé, la pression sociale, l'absence de liberté, la monotonie des tâches imposées, la grossièreté ou la bassesse des occupations, l'injustice du salaire insuffisant, — ce sont les à-côtés du travail beaucoup plus que le travail lui-même.

Aussi l'Église, lorsqu'elle a voulu sur les indications de l'auteur de la Genèse, instituer à la fin de la semaine des heures de joie et de repos, s'est bien gardée d'en faire un jour d'oisiveté; mais elle s'est contentée de proscrire, sous le nom d'œuvres serviles, les tâches qui, par leur

(1) *Échos du Groupe d'Entr'aide sacerdotale*, bulletin mensuel. Paris, juin 1937.

matérialité excessive, étoufferaient en nous la vie spirituelle et nous empêcheraient de vaquer à Dieu, — ou, suivant une autre interprétation plus littérale de l'adjectif, les tâches qu'un homme accomplit sous le commandement d'un autre. Les deux explications sont-elles, d'ailleurs, tellement éloignées l'une de l'autre, et l'homme auquel ses richesses, son autorité, sa place dans la société permettaient de donner ou d'imposer du travail à ses inférieurs ne leur a-t-il pas toujours réservé les besognes les plus dures, les moins nobles, les plus serviles ? Un jour sur sept au moins, une législation vieille comme la religion, et toute chargée d'expériences humaines, sommaires, mais profondes, venait rompre cet esclavage, et rendre le serf aux œuvres libres ou libérales, à ce qu'on appelle aujourd'hui le loisir, qui n'est point nécessairement l'oisiveté.

*
* *

En conjuguant ces expériences avec les enseignements de l'Écriture, on peut assez facilement reconstruire une doctrine du travail à l'usage de nos contemporains. Dans cette théologie, voici quel pourrait être approximativement l'ordre des propositions :

I^re^ Proposition. — *Le travail est naturel à l'homme;* — ou même : le travail est essentiel à la nature humaine. Aussi bien est-il pour nous normalement l'occasion et la cause d'une joie fondamentale, celle qui résulte du déploiement de notre activité.

Le psalmiste, un jour, contemplant avec admiration la nature humaine, avait osé écrire ce verset :

Qu'est-ce que l'homme [ô Yahveh], pour que vous vous souveniez de lui ?
Vous l'avez fait, Seigneur, à peine inférieur à Dieu [à vous-même];

ce qui a paru trop violent plus tard à des traducteurs plus nuancés, qui se sont contentés d'écrire, comme dans la Vulgate latine :

Vous l'avez fait, Seigneur, à peine inférieur aux Anges (1).

Mais peu importe ! La phrase voulait dire que l'homme n'est pas le Créateur : il a trouvé à son premier réveil la création achevée. Mais il peut et il doit organiser celle-ci, la transformer, la rationaliser à l'image de son esprit, l'exploiter surtout; il peut l'aider à découvrir elle-même toutes les virtualités, toutes les puissances, tous les secrets qu'elle porte en elle, et que saint Paul n'hésitait pas à comparer à une sorte d'immense inquiétude qui continue de se chercher elle-même : « la création attend..., la création tout entière gémit et souffre les douleurs de l'enfantement (2) ».

Mais le véritable inquiet, c'est l'homme lui-même. Et c'est lui qui prête aux êtres inanimés, par ses interventions constantes, cet amour du changement qui n'existe jamais que dans son propre cœur. Car déplacer, modifier, transformer, c'est, à défaut du geste créateur interdit et impossible, la signature d'un pouvoir supérieur et de cette recherche incessante et inassouvie qui nous est plus chère que le repos. Certes, la proie vaut mieux que la chasse, la fin plus que les moyens, le terme davantage que la route, et c'est pourquoi la contemplation qui sur cette terre essaie de mimer la vision éternelle, l'emporte en dignité sur l'action. Il faudra d'ailleurs revenir sur ce problème. Mais, pour le moment, nous ne cherchons pas quelle est la fin de l'homme, mais quel est son régime : c'est celui du travail.

IIe Proposition. — *Le travail qui est normal pour l'homme, c'est celui qui est conforme à notre nature*

(1) Ps. VIII, 5-6.
(2) Rom., VIII, 19, 22.

*composée, faite de chair et d'esprit;* c'est celui qui met en exercice l'une et l'autre, ou équivalemment qui nous permet de transformer la matière sensible à la lumière d'une idée directrice. *Homo faber, homo sapiens,* nous sommes essentiellement l'un et l'autre, l'un dans l'autre. Travailler sans comprendre nous est douloureux et déprimant; et inversement le cérébralisme pur, la construction idéologique de systèmes et de théories sans incarnation possible dans les faits, nous rend malades. La neurasthénie, comme nous disons, est au bout de ces deux positions unilatérales. Il y a, sans doute, des professions agréables qui méritent le nom de libérales, et des métiers fort intéressants qui sont presque exclusivement manuels. Mais les deux espèces doivent être tempérées, à l'heure du repos, par l'exercice de leur contraire; — et elles doivent d'ailleurs, en plein effort, s'accompagner de certains éléments empruntés à leur partenaire. La plus haute pensée humaine, celle qui semble la plus détachée de la matière, n'est vraiment satisfaite d'elle-même que lorsqu'elle a trouvé des mots et construit des phrases pour s'exprimer, c'est-à-dire, au fond, des signes sensibles qui la gravent déjà dans la chair. Le philosophe, le théologien qui ne sont point en même temps artistes ou apôtres ne réalisent point le travail parfait ni le bonheur intégral : il leur manque d'agir sur la création visible. Inversement, le manœuvre mécanisé à l'excès se dégoûte de sa besogne et rêve de révolution sociale pour continuer à penser violemment : le messianisme, lui aussi, est une idée transcrite dans des images.

Nous retrouvons ici le problème de la contemplation et de l'action qui nous avait déjà arrêtés un instant. La supériorité de la première sur la seconde n'est-elle pas une objection à la thèse de la primauté du travail, et en particulier du travail mixte, celui du corps et de l'esprit réunis ?

On sait que cette difficulté a été différemment résolue suivant les écoles de spiritualité. Les unes, estimant que

la grâce de la contemplaton est un don extraordinaire, dont l'octroi ne dépend que de la liberté inconnue et surérogatoire de Dieu, ne croient pas devoir tenir compte, dans la construction d'une théologie normale et régulière de l'homme, de phénomènes rares et exceptionnels. Et cette tendance à reléguer la vie mystique au-delà des cantons familiers aux âmes courantes, porte aussi ces auteurs à rapprocher davantage ces états d'oraison de la vision directe de Dieu. Nous sommes alors en des régions mystérieuses où le problème du travail proprement dit ne se pose plus, où la voie est libre à la primauté de la vie contemplative.

Mais une autre théologie, plus classique, peut-être plus humaine, ne consent pas à cette brisure de la vie spirituelle en deux compartiments étanches. Elle estime que l'ascèse, c'est-à-dire la forme la plus généreuse de l'action, conduit normalement à la contemplation, qui est une réussite rare, mais non pas extraordinaire. Cet état bienheureux consiste dans la subordination totale, simplifiée et unifiée de toutes les facultés inférieures, sensibles, affectives, imaginatives et même conceptuelles, à la régence de l'idée de Dieu, laquelle prend possession de tout le champ de conscience de l'homme, pour en immobiliser tout le contenu en sa présence : l'activité spirituelle est alors d'autant plus forte qu'elle est fixée à son objet qui s'en est seul et totalement emparé. On voit alors que cette attitude a supposé et suppose encore un dur effort psychologique, véritable travail de l'ordre le plus élevé, le plus intime, où le corps et l'âme, grâce à un entraînement ascétique, vivifié par la grâce divine, s'établissent enfin dans une magnifique attitude de tension tranquille et maîtresse d'elle-même. « Penser à Dieu est une action, dit M. Maurice Blondel, l'action par excellence qui domine, réalise, et sublime toutes les autres (1). » D'après cette théorie, la vie contemplative

(1) Maurice Blondel, *L'Action*, tome Ier, p. 122. Alcan, 1936.

est le sommet même du travail le plus humain, celui où l'homme pousse au maximum sa dignité d'animal raisonnable, moyennant d'ailleurs le secours de Dieu. Ce repos est en réalité la plus noble des activités, et l'effet du labeur le plus difficile, celui de l'homme sur lui-même, corps et âme. Et comme l'athlète immobile qui a enfin posé l'extrémité de son pied sur un globe ou une roue, ne se maintient en cette position que grâce à une tension de tous ses muscles portés à l'équilibre le plus parfait, de même le contemplatif ne prolonge la fixité de son regard adorateur et affectif que grâce à une attitude intérieure qui est parvenue à établir en lui l'unité totale de toutes ses puissances sensibles et intellectuelles en face de leur seul objet divin.

III[e] Proposition. — Précisément parce que le travail ne devrait être que le plein épanouissement de notre nature composée, mais libre et personnelle, il cesse d'être agréable à partir du moment où il est rendu obligatoire ou brusqué par des besoins immédiats ou unilatéraux, par des services forcés par une violence sociale. Trop prolongé, il fatigue; imposé du dehors, il humilie et exaspère; trop uniquement spirituel, il exténue; trop fortement corporel, il abaisse encore et matérialise l'homme.

A toutes ces marques secondaires et accidentelles, le théologien et le croyant reconnaissent les suites du péché et la conséquence de la sanction divine. *Le travail est donc, en tant que pénible, le châtiment de la faute originelle.* Une certaine sueur eût peut-être été agréable et même ennoblissante. Mais une sueur excessive est la marque d'un désordre. Ce désordre, qui n'est pas essentiel, mais accidentel, qui ne détruit pas notre nature, mais qui la fait souffrir, ce désordre vient du péché. Nous ne le confondons pas avec le bon travail essentiel, pas plus que les vêtements qui couvrent notre nudité

depuis la faute ne font partie de notre corps. Mais ils sont plus visibles que notre chair qu'ils cachent. La fatigue est plus sensible aussi que la noble joie musculaire et intelligente du geste professionnel qui provoque l'une et l'autre. Et voilà comment nous avons fini par nous figurer que le travail était essentiellement une peine (1).

Le travail est tellement essentiel pour l'homme, qu'à partir du jour où notre nature, à la suite du péché, n'a plus trouvé sa fin ni en elle-même (car elle continuait à être appelée à la fin surnaturelle), ni dans la vie d'innocence (qui jusqu'à nouvel ordre lui échappait), le travail s'est trouvé engagé et compromis dans cette grande aventure. Non seulement, il est devenu pénible, comme on l'a vu, mais il est devenu tragique, comme notre sort lui-même. Nécessaire pour assurer une vie corporelle et intellectuelle qui n'étaient plus garanties ni contre la mort ni contre l'ignorance, le travail s'est trouvé comme vicié par ce rapport d'exigence, il est devenu haletant, inquiet, précipité et souvent fatigant, parce que trop inévitable et matériellement obligatoire. Il cessait d'être le libre déploiement d'une nature avide et joyeuse de se dépenser et d'être féconde pour devenir le moyen suprême qui nous permît d'échapper à la faim, à la soif, à la maladie, finalement à la mort. Du rang des fins secondaires, il descendait au niveau des moyens obligatoires; il perdait du même coup une grande partie de son charme. Il était autrefois une sorte de plaisir supérieur, une manière de jeu, le seul jeu vraiment digne de l'âge adulte après

(1) Saint Thomas d'Aquin, *Comm. sur le II Sent.*, dist. 17, q. 3, a. 2. Objection : ce qui est dû à l'homme condamné ne convient pas en propre à la nature humaine. Or la culture de la terre a été imposée à l'homme à titre de châtiment, selon Gen., III, 19. Donc il semble que la phrase où il est dit que l'homme avait été placé dans le paradis pour le travailler n'ait qu'un sens mystique.

Réponse : dans l'état d'innocence, la culture de la terre n'aurait pas été pénible comme elle l'est dans l'état de péché, mais agréable en tenant compte de la divine Providence et des forces naturelles.

avoir été la surprise heureuse de l'enfance; il devenait simplement une ressource, une unique ressource.

Tout le système humain s'en trouvait modifié. Mais peut-être, à ce changement, le travail prenait-il une nuance de grandeur, un reflet inconnu, un air sérieux et triste, qui provoque la pitié et le respect. Léon XIII devait le rappeler dans *Rerum Novarum* : le travail, chez celui qui est obligé de le livrer comme sa suprême ressource, prend une valeur vitale, qui dans le régime capitaliste, exige un salaire vital, et même, ajoutera *Quadragesimo Anno*, un salaire familial.

Dans cette doctrine de l'Église à l'égard des travailleurs condamnés à céder leurs muscles ou leur cerveau pour vivre, on reconnaît l'écho lointain, le souvenir, en tout cas, des sentiments du Kerubim qui, le jour du péché, avait assisté à la porte de l'Eden à l'expulsion du premier homme et de la première femme, et les avait vus sortir la tête basse, vêtus de leur ceinture de peau, les premières gouttes de sueur au front, et les avait entendus peut-être murmurer pour la première fois cette interrogation : *que mangerons-nous ce soir ?* En les voyant partir, le témoin de cette détresse, qu'il fût le Kerubim, l'auteur de la Genèse, ou l'Esprit de Dieu, n'avait voulu éprouver à leur égard qu'une immense pitié, dont nous retrouvons aujourd'hui l'écho dans le latin des encycliques romaines.

Et puis, ce pain noir et rare, il faudrait le manger en commun : une société dure et exigeante, inévitable, allait naître de tant de désarroi pour le conjurer. Il y aurait dorénavant des gens pour commander et des gens pour obéir. Dans cette complexité, le travail allait se partager, se différencier, se hiérarchiser. Et ce serait une autre affaire. Il y aurait des hommes qui auraient le besoin physique de commander, ce qui serait encore pour eux une manière d'échapper au travail forcé; mais on en trouverait plus difficilement qui auraient le besoin phy-

sique d'obéir. Il y aurait désormais, pour l'organisation du travail, des maîtres et des serviteurs, sinon des esclaves. C'est ce qui nous reste à examiner.

IVe Proposition. — *Le régime du travail, désormais soumis à la loi de l'autorité, doit être tout entier réglementé par la justice.*

Le travail n'est malheureusement plus libre, dans aucun des deux sens de l'adjectif : il est devenu nécessaire à la subsistance de l'individu, il est en même temps socialement organisé, — et ainsi deux fois obligatoire. Et ces deux obligations sont impliquées l'une dans l'autre : pour gagner sa vie, l'homme doit se soumettre à une autorité sociale qui lui impose des conditions, des règlements, et finalement le taux de cette rétribution dont il a besoin pour ne pas mourir. Quelle situation complexe! On comprend que, pour essayer en vain d'y échapper, nos mœurs oscillent du libéralisme au socialisme, sans pouvoir jamais se fixer en ces points extrêmes et meurtriers, mais elles feraient mieux de s'arrêter au milieu, à l'endroit déterminé par les exigences de la justice, encadrées elles-mêmes des suggestions de la charité.

La conception que la *Somme Théologique* nous propose des origines de l'autorité sociale pourrait éclairer et justifier les solutions enseignées par l'Église (1). Il y a deux sortes d'autorités, l'une qui eût existé même dans l'état d'innocence, et qui a pour but le bien des subordonnés : elle est, de la part du supérieur, *servus servorum Dei*, un service, et, comme on dit aujourd'hui, une fonction sociale. Et il existe une autre autorité, issue du péché, et qui tient compte de l'égoïsme qui conditionne aujourd'hui la nature humaine : telle l'autorité d'un maître qui a pris un domestique pour être utilement servi

(1) Ia, q. 96, a. 4.

par lui, autorité qui a une fonction sociale, mais qui n'est pas une fonction sociale.

La première, réplique créée de la paternité divine, est le prolongement ou l'exercice même de la paternité humaine. La seconde, naturelle, trop naturelle, eût été remplacée par la première dans l'état d'innocence. Dans l'état violent où nous avons été établis par le péché, on ne supprimera la dernière que dans les limites où notre paresse le permettra, dans les communautés religieuses par exemple, partout ailleurs, l'exercice d'une autorité forte et responsable est nécessaire aujourd'hui à la bonne organisation du travail.

Mais comme cette institution, qui ne représente qu'un pis-aller, doit être immédiatement tempérée ou contrebalancée par des mesures d'équilibre, par une bonne organisation des travailleurs par exemple! Sinon vous verrez le régime du travail se corrompre immédiatement; car l'égoïsme est une tentation en haut comme en bas, et personne n'est exempt des suites du péché, ni les maîtres ni les employés. Il faut résister, par exemple, à l'idée de ne confier jamais que des besognes serviles à ceux qui, par tempérament, hérédité ou apprentissage, avaient dû d'abord les accepter; et la rigueur même de la rationalisation moderne, sorte de travail forcé *ad tempus*, doit être compensée par un large octroi de loisirs civilisateurs. Car il n'est plus vrai, hélas! sous le régime du péché, que l'on puisse garder son intégrité spirituelle quand on est obligé de donner toute sa subsistance vitale au travail mercenaire. Ce serait un désordre monstrueux si, à l'âge de la machine où nous sommes, l'homme, asservi par celle-ci, ne pouvait de temps en temps échapper à cette étreinte pour retrouver largement à l'heure de ses loisirs, dans les gestes libres de ses mains et les plis reposés de son cerveau, une image lointaine, affaiblie, mais exacte à distance, de ce bon travail du paradis terrestre dont l'auteur de la Genèse avait raconté la joie.

*
* *

En somme, il y a dans toute espèce de travail accompli obligatoirement sous la pression de l'autorité sociale, depuis celui de l'enfant que l'on oblige à apprendre à lire et à écrire jusqu'à celui du salarié dont un contremaître surveille le rendement, — il y a, disions-nous, trois ou quatre éléments d'origine diverse, que la pensée chrétienne est parvenue à dissocier.

Il y a d'abord un fond primitif d'activité naturelle, conforme aux capacités comme aux désirs les plus essentiels de l'homme, et qui, si on pouvait l'isoler, nous procurerait une joie intense.

Il y a ensuite une douce pression, véritable service social assuré par l'autorité paternelle, et qui est essentielle à toute communauté humaine, parce que conforme à notre nature qui est sociable, et qui a besoin de s'appuyer sur les autres pour être elle-même.

Il y a une certaine violence rendue nécessaire par le péché, et qui s'ajoute à la pression antérieure pour la rendre très vite fatigante, et pour transformer le tout à nos yeux en une souffrance et en une sorte de châtiment.

Et, enfin, il y a des abus proprement dits, issus par excès de la réglementation précédente, et contre lesquels protestent la conscience humaine aussi bien que la théologie catholique. Car l'état de péché ne comporte aucune exception, et les riches de ce monde sont toujours tentés d'abuser de leur pouvoir. En ces affaires, les puissances anonymes, les lois économiques mal surveillées, mal dirigées, sont rapidement tyranniques. Personne, en tout cas, n'est exempté du châtiment originel, et ceux qui commandent au travail des autres doivent les premiers peiner dans l'exercice de leur souveraineté. Sinon leur autorité deviendrait vite injuste, et leur pression, issue du péché, pourrait engendrer à son tour d'autres péchés.

Mais le remède est dans le mal lui-même, qu'il suffit de guérir en redressant la direction sans interrompre le mouvement. Et le travail, qui est l'occasion des plus grandes injustices sociales, peut redevenir le lien le plus fort qui unisse les hommes entre eux : car rien ne rapproche davantage les mortels que la coopération, c'est-à-dire l'art de travailler en commun. La collaboration est génératrice de camaraderie, d'amitié, et même, avec la grâce de Dieu, de charité.

Lille.

Eugène Masure.

# Le travail manuel chez les moines à travers les âges

Le Christ et les Apôtres n'instituèrent pas deux catégories de disciples qui auraient formé, si l'on veut, deux groupes distincts dans la chrétienté, deux religions aux obligations diverses, aux pratiques différentes. Il serait donc absurde de considérer le monachisme dans ses rapports avec l'Église, assemblée des fidèles, comme une sorte d'état dans l'État. La vie monastique est née de ces simples mots : « Si quelqu'un veut venir à moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il porte sa croix et qu'il me suive » (Marc, VIII, 34). Paroles sans cesse (*quotidie*) adressées à tous les chrétiens (*dicebat ad omnes*).

Des hommes, désireux de répondre pleinement à l'appel du Maître, retranchèrent de leur vie tout ce qui pouvait entraver tant soit peu la recherche du grand idéal, d'où le célibat et la pauvreté volontaires.

### *Les ascètes des premiers siècles*

Ces chrétiens particulièrement fervents sont désignés sous le nom d'ascètes. Il ne se distinguent pas de la masse des fidèles, si ce n'est par une recherche plus soutenue des pratiques ascétiques que l'on doit trouver — à des degrés divers — dans la vie de tous les disciples du Christ, premier ascète (1). Loin de penser que leur

(1) Martinez, *L'ascétisme chrétien...* Paris, Beauchesne, 1913, p. 20, nous dit à ce sujet : « La personnalité de Jésus-Christ est beaucoup

recherche d'une vie plus parfaite les dispense du travail des mains, ces chrétiens s'y croient d'autant plus obligés qu'ils poursuivent un programme surnaturel plus élevé. Ils font profession de pauvreté volontaire. Or l'oisiveté est le signe manifeste de la richesse et du bien-être : le pauvre, lui, doit travailler sous peine de mort. L'antiquité avait cru que tel était le signe manifeste de la bassesse et de la servitude; le christianisme renversera les valeurs et prouvera que cette loi impitoyable qui pèse sur les épaules serviles est source de noblesse et de délivrance; les moines, bientôt, contribueront pour leur très large part — j'allais dire pour la plus grande part — à révéler cette vérité. En attendant, leurs ancêtres les ascètes, durant les trois premiers siècles de l'Église, s'appliquent à mériter la béatitude promise aux pauvres en se faisant une loi de gagner leur pain à la sueur de leur front et de se mettre en devoir de faire l'aumône. De plus, la mortification de la chair et celle de l'esprit, plus encore peut-être, trouvent une matière bien naturelle et très sûre — étant dépourvue de toute recherche du moi et de toute complaisance — dans ces labeurs souvent insignifiants et monotones (1).

trop complexe pour qu'en fixant certains traits qui en montreront le caractère ascétique nous croyions l'avoir épuisée. Jésus-Christ a été autre chose qu'un ascète; sa mission dépassait tout à fait les bornes de la vie d'un solitaire ou d'un continent des communautés primitives. Mais ce que nous devons affirmer, c'est que certains aspects de sa physionomie morale accusent en lui l'ascète et ne peuvent être attribués qu'à l'ascétisme. »

(1) Il ne faut pas se faire d'illusions : La loi du travail oblige tous les hommes « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front », a été dit à Adam et, en sa personne, à tous ses descendants. Saint Paul, insiste beaucoup sur le précepte du travail. On ne conçoit pas un chrétien vivant de ses rentes sans occupation utile. Même si ses revenus le dispensent d'avoir un « métier », le chrétien doit travailler et pour se rendre utile et pour accomplir la pénitence imposée jadis au paradis terrestre. Le baptisé qui ne se plierait pas à cette loi mènerait une vie païenne. Sans doute pourra-t-il faire son salut, mais plus difficilement; ensuite il devra, dans l'autre

Et c'est ainsi que, dès l'âge apostolique (1), nous trouvons, dans les vierges et les continents qui se décidaient à conserver l'intégrité de leurs corps, l'ébauche fidèle des ascètes postérieurs et même des moines du IV^e^ siècle. S'ils nous offrent un ascétisme rudimentaire, c'est qu'ils sont au début de cette institution, et que les circonstances seront tout autres dans les siècles suivants. Sous la pression des circonstances, l'ascétisme se transformera, s'enrichira aussi et — ce qui n'est pas sans surprendre — ce développement conservera une uniformité remarquable dans les pays les plus éloignés : à Rome, à Carthage, à Alexandrie, en Syrie, en Asie Mineure.

Afin de pratiquer plus sûrement, plus totalement leur vie chrétienne, les ascètes s'isolèrent quelque peu de la foule, se plièrent à certaines règles qui vont en se précisant, à certaines tendances qui vont en s'accentuant.

Au III^e^ siècle tous les éléments du monachisme se trouvent déjà chez les ascètes, du moins à l'état de germe ou de tendance... L'ascétisme du III^e^ siècle et le monachisme ont donc les mêmes éléments, ils s'inspirent du même esprit. C'est la même institution chrétienne dans des circonstances différentes. Au moyen de l'ascétisme des trois premiers siècles, on peut établir les relations du monachisme et de l'Évangile (2).

monde, satisfaire à la dette de pénitence omise sur terre. Cette doctrine semble avoir été mieux comprise par les fidèles des premiers siècles que par les chrétiens modernes. Si, au cours de l'histoire de ces trois derniers siècles, il y avait eu moins de relâchement sur ce point, les problèmes sociaux de l'heure présente ne se seraient peut-être pas posés, car ils eussent été résolus d'eux-mêmes.

(1) Martinez, p. 197.

(2) Martinez continue : « La conclusion qui se dégage de l'étude des auteurs ecclésiastiques des trois premiers siècles est donc celle-ci : Le monachisme est en germe dans l'ascétisme. Ce qui prouve qu'une telle affirmation n'a rien d'arbitraire mais qu'elle découle logiquement des chapitres qui précédent, c'est que le monachisme a paru tout d'abord en Égypte, précisément à l'endroit où l'ascétisme s'offre à nous avec un développement plus avancé; de là il

*Les anachorètes égyptiens du IV^e^ siècle.*

Sans nous arrêter aux récits pourtant si naïfs et instructifs de l' « histoire lausiaque » de Palladius et autres monuments antiques, nous demanderons tout de suite à Cassien son témoignage sur les anachorètes égyptiens du IV^e^ siècle, qu'il visita personnellement :

> Les moines, dit-il, joignent à leurs veilles le travail des mains, pour que l'oisiveté ne les livre pas au sommeil, et

s'est répandu rapidement dans les milieux qui nous sont connus par les lettres pseudoclémentines, lesquelles nous ont montré un ascétisme en voie de passer à l'anachorétisme. Et, de fait, tous les auteurs modernes qui ont étudié de près l'une ou l'autre manifestation de l'ascétisme au III^e^ siècle sont arrivés à la même conclusion ; pour chacun d'eux, aussi bien pour Harnack que pour Markgraf ou Bornemann, l'auteur étudié par lui préparait les voies au monachisme ou même le faisait déjà pressentir.

« La transformation n'a d'ailleurs pas été subite. L'ascétisme, sous la forme qu'il revêt au III^e^ siècle, se prolonge encore dans les siècles suivants, alors que depuis longtemps les déserts d'Égypte et d'Orient sont peuplés d'anachorètes et de cénobites.

« ... Les deux institutions coexistent donc durant de nombreuses années, même avant le grand mouvement du IV^e^ siècle vers la vie anachorétique. Il n'y a rien là que de très logique ; le monachisme est comme le prolongement naturel de l'ascétisme : aussi les enseignements d'un Origène aux ascètes qui partagent encore au sein des communautés la vie des fidèles serviront-ils de règles aux moines du désert qui n'y verront rien que de parfaitement assorti à leur état. Peu à peu l'ascétisme se laissera absorber par le monachisme ou par les fondations bénédictines. » (Martinez, p. 198-200). — On comprendra facilement pourquoi nous insistons sur ce point : Les moines et la masse des chrétiens ne sont pas deux « races » différentes, mais bien des fidèles pratiquant les mêmes vertus. Par leur profession, les uns s'engagent à une perfection plus grande ; mais, à un degré moindre, les autres sont tenus par des obligations identiques. Le moine pratique un ascétisme plus rigoureux que le simple chrétien ; mais tout chrétien quel qu'il soit ne doit-il pas être un ascète ? Assurément. Aussi les grandes leçons de l'histoire monastique devraient-elles lui être familières : soldat médiocre et timide, il trouverait dans les « gestes » de cette phalange d'élite les enseignements dont il a besoin.

ils ne l'interrompent, pour ainsi dire, pas plus que la méditation. Ils exercent également les facultés de l'âme et du corps pour associer les efforts de l'homme extérieur au progrès de l'homme intérieur. Le poids du travail est comme une ancre ferme et immobile qu'ils opposent aux mouvements dangereux de leurs corps et aux flots tumultueux de leurs pensées, afin d'en fixer les caprices et la légèreté dans les murs de leurs cellules, comme dans un port assuré, en veillant ainsi sur eux-mêmes et en s'appliquant à la méditation des choses saintes. Non seulement ils évitent les tentations et les désirs coupables, mais ils se préservent ainsi de toute pensée oiseuse et superflue; et il est difficile de dire si c'est pour mieux méditer qu'ils s'occupent sans cesse de travaux manuels, ou si c'est par cette assiduité au travail qu'ils acquièrent tant de piété, de science et de lumière (1).

Pour ces premiers moines, le travail manuel est d'une telle obligation qu'aucune raison ne les saurait dispenser. Cassien nous en donne un exemple bien significatif :

L'abbé Paul, le modèle des solitaires, vivait dans un vaste désert appelé Porphyrion. Son petit jardin et les fruits des palmiers suffisaient à tous ses besoins, et il ne pouvait tirer aucune utilité de son travail parce qu'il était séparé des villes et de toute habitation par plus de sept journées. Le transport de ses ouvrages eût plus coûté qu'il ne devait espérer les vendre. Il recueillait cependant des feuilles de palmier, s'imposait une tâche pour chaque jour, comme s'il devait en vivre, et lorsqu'à la fin de l'année, sa grotte était remplie de corbeilles, qu'il avait faites avec un soin extrême, il y mettait le feu et les détruisait. Il nous enseignait ainsi que, sans le travail des mains, un religieux ne peut persévérer, et qu'il lui est difficile d'atteindre sans cela la perfection, qu'il faut le faire, quand même on n'y est pas forcé par la nécessité, afin de puri-

(1) Cassien, *Institutions*, traduites par E. Cartier. Paris, 1872, l. II, § 14.

fier son cœur, d'affermir son intelligence, de garder sa cellule et de remporter la victoire sur la paresse (Cassien, I. X, § 24).

Nous retrouvons sans cesse sur les lèvres des moines des premiers siècles les trois ou quatre textes de saint Paul où l'apôtre parle avec tant de vigueur :

> Nous avons appris que quelques-uns parmi vous vivent dans le désordre et sans rien faire, s'occupant seulement de ce qui ne les regarde pas. Nous avertissons ceux qui vivent ainsi et nous les conjurons, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, de manger leur pain en travaillant paisiblement (II Thess., 11 et 12).

Et Cassien le commente ainsi :

> Par ce précepte — il ne s'agit donc pas d'un simple conseil — du travail, cet admirable médecin des âmes guérit toutes les plaies que cause la paresse ; et il sait bien que toutes les autres maladies qui naissent de cette tige maudite disparaîtront dès que leur racine sera détruite (1).

L'auteur fait allusion, ici, à cette doctrine si profonde que l'on retrouve chez tous les grands législateurs monastiques : l'oisiveté ; la fuite du travail est la source de presque toutes les chutes de ferveur collectives ou individuelles ; le dégoût de la vie religieuse s'empare du désœuvré, les tentations l'assaillent, une imagination maladive le travaille ; d'autre part, sa langue se déliera au plus grand désavantage de la charité. La prière elle-même perdra son nerf, car la parole sans les œuvres est vaine.

Saint Athanase, biographe de saint Antoine, l' « ancêtre des moines », nous dit que son héros se trouva un jour dans le désert tenté d'ennui et agité de pensées diverses, et, se plaignant à Dieu de ce trouble qui l'empêchait de faire son salut, il crut se voir lui-même assis et

(1) Id., I. X, § 14.

travaillant; puis il quittait le travail et se levait pour prier; il se rasseyait ensuite, faisait une natte de feuilles de palmier et se levait encore pour se mettre en oraison. Et alors l'ange lui dit (car c'était un ange qui lui apparaissait de la sorte) : « Faites ainsi et vous serez sauvé. » Cela donna beaucoup de joie et de confiance au saint, qui pratiqua toujours depuis ce précepte, de faire de sa vie une suite continuelle de prière et de travail. Saint Nil parle de cette vision comme d'une chose célèbre.

Lorsque le premier législateur monastique, saint Pakhôme (1), se présenta au vieillard Palamon, lui demandant de l'admettre à partager sa vie solitaire et de lui enseigner les exigences de la vie monastique, l'ermite répondit en montrant les choses dures et âpres qui l'attendaient s'il persistait dans sa requête :

> Je dois te dire tout d'abord quelle est la mesure de la vie monacale : tu iras ensuite t'éprouver toi-même pour voir si tu peux la supporter ou non. La règle de la vie monacale telle que nous l'ont apprise nos prédécesseurs, est celle-ci : En tous temps nous veillons la moitié de la nuit, méditant toujours la parole de Dieu; maintes fois nous restons depuis le soir jusqu'au matin à travailler de nos mains, à faire des cordes de poils ou de fibres de feuilles de palmier, afin de combattre le sommeil et de nous procurer de quoi faire subsister nos corps. Ce qui est en plus de nos besoins, nous le donnons aux pauvres, selon la parole de l'Apôtre, qui dit : « Pensez aux pauvres (2). »

Lorsque Pakhôme eut fondé le monastère de Tabennisi, la vie arabe du saint nous dit ce qui suit des travaux de la jeune communauté :

> Ils menaient une vie fort occupée, et tout ce qu'ils

(1) Saint Pakhôme naquit vers 292; il fut enrôlé comme soldat à la fin de 313, et peu après se fit moine. Il fonda le monastère égyptien de Tabennisi et mourut le 9 mai 346.

(2) *Vie de Pakhôme*. Texte arabe; traduction de E. Amélineau, t. XVII, *Annales du Musée Guimet*, p. 347.

gagnaient du travail de leurs mains, ils le donnaient aux besogneux, à l'exception de ce qu'il leur fallait... Pendant le jour ils travaillaient à un travail corporel; que la chaleur devînt excessive, ils ne changeaient de place qu'après avoir achevé leur travail, pour accomplir le mot de l'Évangile : « Quiconque veut me suivre, qu'il se renonce lui-même, porte sa croix et me suive (1). »

Rien que de très humain chez Pakhôme dans cette application du précepte évangélique : « Donne à ceux qui sont robustes de corps les travaux pénibles et difficiles, et à ceux qui sont faibles et dévots ce qui est facile et léger (2). On se conformait d'ailleurs, dans la distribution du travail, aux capacités et aux talents individuels — donc, jusqu'à un certain point, aux goûts — et cette ruche humaine faisait l'admiration des visiteurs : Tout y était fait dans un but surnaturel et dans un détachement parfait des richesses périssables, cependant — et peut-être justement à cause de cela — tout était dans une harmonie admirable et rien n'était laissé imparfait :

S'il y avait parmi eux quelqu'un qui eut pratiqué un métier auparavant, il le pratiquait encore; quiconque n'en savait pas, allait s'occuper des choses du monastère, obéissant aux ordres du chef établi sur eux par notre père Pakhôme.

Ils élevaient des cochons et les nourrissaient des déchets du vannage du blé, des restes du ragoût et des légumes : ils en vendaient la chair et en dépensaient le prix pour les intérêts du monastère : quant aux pattes, on les donnait à manger aux malades et aux vieillards exclusivement. Ce monastère devint grand, et les frères qui s'y rassemblaient devinrent tellement nombreux qu'ils atteignirent au nombre de deux mille cinq cents moines, vivant d'une vie commune et spirituelle. Parmi eux, il y en avait une foule qui pratiquaient différents métiers pour les besoins de la

(1) Id., pp. 360-361.
(2) Id., p. 366.

communauté sainte: entre autres, il y avait quinze tailleurs, sept forgerons, quatre menuisiers, quinze teinturiers, vingt tanneurs, quinze cordonniers, vingt jardiniers, dix copistes, douze chameliers, douze faiseurs de couffe, dix ghafirs (1), cinquante cultivateurs pour cinquante feddans (2).

Les moines qui n'étaient pas occupés par des métiers ou par des fonctions d'économes (3) s'occupaient à tresser des nattes, des cordes, à confectionner les corbeilles, avec des joncs du Nil et des feuilles de palmiers. Il en faisaient eux-mêmes la récolte et ne s'en servaient qu'après les avoir fait sécher au soleil et leur avoir fait subir une préparation spéciale.

*Les moines de Palestine*

Saint Euthyme (4), le grand législateur monastique de la Palestine, débuta par la vie érémitique.

Convaincu qu'un moine doit suffire par son travail à ses besoins matériels, et, aussi, désireux de subvenir aux nécessités des indigents, il commença par apprendre le métier de vannier. Cette profession était en honneur parmi les solitaires de l'Égypte et de la Palestine; n'exigeant aucun déplacement, et ne causant aucun bruit, elle s'accordait fort bien avec leur paisible genre de vie. Le travail corpo-

(1) Spécialement chargés de veiller à la sûreté des autres pendant la nuit.

(2) *Vie de Pakhôme*. Trad. Amélineau, pp. 376-378.

(3) Ceux qui s'occupaient et réglementaient tout ce qui concernait les repas et la gestion des biens du monastère.

(4) Saint Euthyme naquit à Mélitène en août 377. A l'âge de trois ans, il est tonsuré par l'évêque de cette ville et agrégé à son clergé. A dix-neuf ans, il reçoit le sacerdoce. En 405 ou 406, Euthyme se rend à Jérusalem pour embrasser la vie monastique et séjourne successivement dans plusieurs solitudes. Entre 426 et 428, il fonde un monastère au Sahel. Le 20 janvier 473 saint Euthyme meurt dans sa laure du Sahel.

rel garantissait une sorte d'indépendance dont Euthyme se montra toujours jaloux (1).

Lorsqu'il devint supérieur d'une nombreuse communauté, ses idées sur ce chapitre se confirmèrent encore, car « il est un point sur lequel cet éducateur religieux, jeune encore, mais déjà d'une rare expérience, insistait tout particulièrement, c'était le travail manuel. Théologien consommé, saint Euthyme n'eut jamais la pensée de condamner la mendicité évangélique adoptée par un grand nombre de serviteurs de Dieu, et dont saint François d'Assise a donné le plus remarquable exemple : mais il ne l'admit jamais ni pour lui ni pour les siens. Il avait d'ailleurs, pour se mettre en garde contre tout excès sur ce point, les aberrations des Messaliens, hérétiques fameux de ce temps, faux moines qui abusaient de la charité publique et que saint Letoïus de Mélitène condamna après saint Flavien d'Antioche, saint Amphiloque d'Iconium et saint Cyrille d'Alexandrie.

« Frères, disait donc notre saint aux religieux du ouady Dabor, les moines, les jeunes surtout, doivent faire du travail corporel la sauvegarde de leur âme. Qu'ils se rappellent cette parole de l'Apôtre : « J'ai travaillé nuit « et jour pour n'être à charge à personne » ; et encore celle-ci : « Ces mains ont fourni le nécessaire à moi et à ceux « qui sont avec moi ». Il serait vraiment absurde que tandis que les séculiers peinent, suent pour nourrir leurs femmes et leurs enfants, pour offrir les prémices à Dieu, exercer la charité envers les pauvres et payer les impôts,

(1) Cot. IV. *Euthym. vit.*, p. 18. Cette vigoureuse sortie se trouve textuellement sur les lèvres de saint Théodose, dans l' « historia religiosa » de Théodoret (P. G., t. LXXXII, col. 1, 389). Il nous paraît vraisemblable que ces paroles avaient été extraites de quelqu'un des nombreux conciles tenus contre les Messaliens. Dès lors ce lieu commun était devenu le bien de tous, de saint Euthyme comme les autres. (*Vie de saint Euthyme le Grand* (377-473), *Les moines et l'Eglise en Palestine au IV^e^ siècle*, par le R. P. Fr.-Raymond Génier... Paris, Gabalda, pp. 76-77).

nous, négligeant de nous procurer le nécessaire par le travail, nous vécussions du travail des autres. Et d'autant plus que l'Apôtre dit que le paresseux ne doit pas manger. » Donc l'anachorète fidèle aux recommandations de saint Euthyme « devait peiner à la besogne et la faire avancer dans la mesure de ses forces ». Tous, assurément, ne pouvaient point, comme saint Sabas, confectionner dix corbeilles par jour; les jeunes Cappadociens et Arméniens de distinction, qui furent admis dans la laure dès le commencement, étaient bien loin d'avoir cette maîtrise; mais tous devaient épuiser, par leur travail, la provision de joncs ou de palmes qu'ils avaient apportés, et pourvoir ainsi à leur subsistance. Saint Euthyme rappelait fréquemment, avec saint Paul, que celui-là ne doit pas manger qui ne travaille pas.

« Le samedi matin, les solitaires se rendaient au cœnobium de la laure, et remettaient à l'économe les objets qu'ils avaient confectionnés pendant la semaine. Parfois un courtier, passant dans les monastères, achetait ces produits du travail monastique; plus ordinairement, l'économe envoyait le frère muletier les porter, pour les vendre, à Jérusalem ou dans les villages de la région (1). »

La vie du bienheureux Sylvain, Abbé du Mont-Sinaï, à la fin du IV^e^ siècle, nous offre une anecdote très instructive et fort savoureuse : Un moine étranger le vint visiter un jour au monastère, et, voyant les frères travailler, il leur dit : « Pourquoi travaillez-vous pour une nourriture qui périt? Marie n'a-t-elle pas choisi la meilleure part? » Le saint vieillard, ayant su cela, dit à son disciple appelé Zacharie : « Mettez ce frère dans une cellule où il n'y ait rien à manger, et donnez-lui un livre pour l'entretenir. » L'heure de none étant venue, ce solitaire étranger regardait de tous côtés à la porte si l'Abbé ne l'enverrait point appeler pour aller manger, et lorsque

(1) R. P. F. Génier, p. 132.

l'heure fut passée sans que personne lui eut rien dit, il vint trouver le vieillard et lui dit : « Mon Père, les frères n'ont point mangé aujourd'hui? — Oui, répondit ce saint homme, ils ont déjà mangé. — Et d'où vient donc, ajouta ce solitaire, que vous ne m'avez pas fait appeler? — D'autant, lui répartit le saint, que vous qui êtes un homme tout spirituel, qui avez choisi la meilleure part, et qui passez les journées entières à lire, vous n'avez pas besoin de cette nourriture périssable, au lieu que nous qui sommes charnels, nous ne pouvons nous passer de manger, ce qui nous oblige de travailler. » Ces paroles ayant fait voir à ce solitaire quelle était sa faute, il se jeta aux pieds de Sylvain et lui dit : « Pardonnez-moi, je vous prie, mon Père. » Sur quoi le saint répondit : « Je suis bien aise que vous reconnaissiez que Marie a besoin de Marthe, et qu'ainsi Marthe a part aux louanges de Marie. » Il pratiquait lui-même avec soin le travail des mains, faisait des cribles et d'autres choses, pour mériter sa nourriture, et n'avoir pas la confusion de manger le bien d'autrui.

### *Saint Théodoret d'Antioche et saint Basile*

Vers la même époque, saint Théodoret d'Antioche mérite mention :

> La réputation de sa vertu lui attira de tous côtés un grand nombre de disciples, à qui il apprit à pratiquer les mêmes austérités que lui, et à occuper dans divers travaux le temps qui lui restait après les heures réglées par l'office. Car il trouvait qu'il était honteux à des moines de ne gagner pas eux-mêmes le peu dont ils ont besoin pour subsister... Il employait aussi quelques-uns de ses disciples à labourer la terre; et comme il était très près de la mer, ils firent même un vaisseau pour aller porter vendre leurs ouvrages. Théodoret s'arrêta beaucoup à louer le travail qu'il leur faisait pratiquer, suivant l'exemple et la règle de saint Paul, témoignant assez par là qu'il préférait

cette discipline à celle de plusieurs autres monastères de Syrie, où, autant qu'on en peut juger par ce qu'il en dit, on ne s'occupait qu'à la prière et à la lecture. Aussi on croit que saint Nil marque le monastère de saint Théodose dans une de ses lettres où il relève beaucoup le mérite et la régularité de quelques solitaires de Cilicie très pénitents et très laborieux dont un prêtre nommé Marin lui avait parlé (1).

Nous avons cité tout à l'heure saint Pakhôme. Saint Basile, qui représente une étape plus avancée vers le cénobitisme tel qu'il sera définitivement fixé par la règle bénédictine, n'est pas moins catégorique, en ce qui concerne le travail manuel, que l'illustre législateur égyptien.

A cette question : « Que doit-on faire à l'égard de celui qui ne veut ni travailler ni apprendre des psaumes? » Basile répond :

Notre-Seigneur ayant dit, en parlant du figuier stérile : « Coupez-le, pourquoi occupe-t-il la terre inutilement? » (Luc, XIII, 7), il faut employer tous les soins possibles pour engager cette personne au travail; mais si elle ne veut pas se soumettre à ce qu'on lui ordonne à ce sujet, il en faut user envers elle de même qu'envers celui qui demeure avec obstination dans son péché; car quiconque ne fait pas le bien est jugé avec le diable et avec ses anges (2).

A quels travaux les moines devront-ils être employés?

Il est assez difficile de marquer ces métiers et ces exercices d'une façon précise, parce que les personnes de notre profession en ont fait un choix différent, selon la différence des pays où elles se sont établies, et la diversité du trafic que l'on y fait. Néanmoins, pour en faire autant qu'il

(1) Lenain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique...*, au tome X, p. 614.

(2) Basile, *Regulae brevius tractatae*, questio LXI.

est possible un choix et un discernement général, cela se réduit aux métiers qui conservent l'état paisible et tranquille de la vie religieuse, parce qu'on les peut exercer sans en chercher bien loin la matière avec beaucoup d'empressement et de peine, et que, quand on en fait les ouvrages, le débit en est aisé.

Il faut aussi exclure tous les métiers qui nous engageraient dans la compagnie des hommes et des femmes dont la conversation ne peut être à notre égard que contraire à la bienséance de notre profession et très dangereuse ; et nous devons avoir pour unique but de toutes nos actions la simplicité et la modestie, en nous abstenant de contribuer par notre ministère à l'assouvissement des passions déraisonnables et pernicieuses dont les hommes sont possédés, comme nous ferions en nous appliquant à des ouvrages qu'ils recherchent avec autant de curiosité et tant de chaleur.

Ainsi, lorsque nous ferons de la toile, il ne faut y travailler qu'en la manière qui est en usage parmi tout le monde pour les nécessités de la vie, et il faut renoncer absolument en cette rencontre à tous les ouvrages qui peuvent servir de pièges et de filets pour faire tomber les jeunes gens que l'on sait être emportés à la licence et au désordre. Lorsque nous ferons des souliers, nous n'emploierons notre industrie qu'au service de ceux qui ne cherchent dans les ouvrages de cette nature que ce qui est nécessaire pour l'usage ordinaire des hommes.

L'architecture, la menuiserie, l'art de ceux qui travaillent en cuivre et l'agriculture sont des choses nécessaires d'elles-mêmes à la vie, et d'une très grande utilité. Aussi ne les devons-nous bannir de notre profession que lorsqu'elles causent du trouble parmi nous, qu'elles dissipent l'esprit des frères, et les empêchent de vivre dans le recueillement. ... Mais si nous reconnaissons par expérience que ces métiers ne nuisent en nulle manière au genre de vie que nous avons embrassé, il les faut préférer aux autres, et particulièrement l'agriculture, qui d'elle-même fournit avec abondance les choses les plus nécessaires, et qui empêche ordinairement les laboureurs de courir de tous côtés, pourvu que l'exercice que nous en ferons, ainsi que nous venons de le dire, ne cause point de trouble ni de

tumulte, ni dans notre voisinage ni dans l'enclos de la maison même où nous demeurons (1).

On le voit déjà, pour saint Basile le spirituel prime et conditionne tout. Le moine doit travailler et fournir un labeur productif. Dans la pensée du législateur, il paraît même nécessaire que l'activité monastique ne se cantonne pas dans des occupations intéressant la seule communauté, mais soit la source d'œuvres donnant lieu à une industrie extérieure. Ce point acquis, il n'ose se prononcer catégoriquement sur le reste : le temps, les lieux, les personnes varient; il faut en tenir compte, car telle occupation parfaitement apte aux solitaires en tel lieu ou à telle époque, en d'autres circonstances se révélera dissipante. Quelques auteurs modernes se sont retranchés derrière cette réserve du saint pour prétendre qu'il n'était pas partisan des grands travaux manuels pour les moines, et en particulier du travail des champs. Le seul texte ci-dessus cité montre que telle n'était pas du tout la pensée de Basile; il mentionne même le travail agricole comme l'un des plus idoines. Sa réserve n'est pas réticence, elle est toute discrétion. Ce trait que les écrivains ascétiques se sont plu à reconnaître dans la règle bénédictine se retrouve à chaque ligne des instructions basiliennes. Benoît ne l'aurait-il pas emprunté à Basile? Une telle supposition n'a rien d'invraisemblable. Le législateur du Cassin recommande la lecture de « la Règle de notre Père saint Basile (2) ». Ce qui nous intéresse surtout ici c'est l' « esprit » dans lequel celui-ci veut que ses moines travaillent : abnégation totale, dépouillement absolu de la volonté propre, renoncement sans contrainte, mais aussi sans réserve. Pour saint Basile, le travail doit être une ascèse d'une fécondité

(1) Basile, *Regulae fusius tractatae*, questio XXXVIII.

(2) *Règle de saint Benoît*, au ch. LXXIII. « Que la pratique de la justice n'est pas toute contenue dans cette règle. »

extraordinaire : dans la prière on peut rechercher le « moi haïssable » et s'y complaire malgré soi ; dans les œuvres de pénitence plus encore peut-être ; le travail, lui, fait en esprit de véritable obéissance, garantit une grande pureté d'intention. Saint Benoît n'ajoutera rien, sur ce point, à la pensée de son Maître (1).

Après avoir allégué les paroles de l'Évangile et les témoignages de saint Paul montrant l'universalité du précepte du travail, saint Basile nous dit :

> Mais parce qu'il y en a quelques-uns qui se dispensent du travail sous prétexte de la prière et de la psalmodie, il faut savoir qu'il y a des temps particulièrement destinés à certains emplois, selon la parole de l'Ecclésiaste, qui dit « que chaque chose a son temps » (Eccl., VIII, 1), mais que pour ce qui regarde la prière et la psalmodie, aussi bien que quelques autres choses, toute sorte de temps est propre pour s'en acquitter ; de sorte que dans le même temps que nous sommes occupés au travail, nous pouvons quelquefois prier de bouche, si cela se peut, comme, en effet, il est très utile pour l'édification de la foi d'en user ainsi ; et si cela ne nous est pas possible, il faut du moins prier de

(1) Il me semble que l'on n'a pas assez remarqué la part considérable que les écrits basiliens durent avoir dans la formation monastique de saint Benoît, à en juger par l'usage que fait ce dernier, dans sa règle, des principes ascétiques de Basile. En forçant un peu la comparaison, on pourrait dire que les instructions monastiques de saint Basile apparaissent comme un immense chantier où les matériaux se trouvent accumulés, en désordre. La règle bénédictine, au contraire, offre l'aspect d'un édifice d'une solidité inébranlable, d'une harmonie parfaite : aucune fissure, aucun défaut par où — avec le temps et les hommes — la désagrégation puisse s'introduire. Et c'est ce qui fait le génie de saint Benoît, le Père incomparable de tous les législateurs monastiques. Mais les matériaux qui composent l'édifice se trouvent fort souvent encore en désordre où mal équarris dans la riche « carrière » basilienne. Un commentaire très intéressant de la règle bénédictine — et peut-être le seul « historique » — consisterait à rapprocher de chaque ligne les passages basiliens analogues : Presque toujours on serait frappé de la similitude de pensée, fort souvent de l'identité des expressions.

cœur... et continuer la prière dans toute la suite de notre travail. Il y faut aussi joindre des actions de grâces pour remercier Celui qui a donné à nos mains la force d'agir, et à notre esprit la lumière et l'intelligence qui nous a rendus capables de nous instruire dans la connaissance des arts, et qui nous a fourni la matière des instruments que nous employons pour travailler, et celle dont nous faisons nos ouvrages; et nous lui devons demander la grâce de nous y proposer uniquement pour notre fin, ce qui lui est agréable. C'est ainsi que nous empêchons la dissipation et l'égarement de nos pensées, lorsque, dans chaque action que nous faisons, nous demandons à Dieu qu'il conduise et bénisse notre travail, que nous lui rendons grâces pour la bonté qu'il a eue de nous donner l'industrie de nous y appliquer avec succès, et que nous avons toujours pour but le dessein de plaire à sa divine Majesté, ainsi que nous venons de le dire. Autrement comment serait-il possible d'ajuster notre manière d'agir avec l'obligation que nous impose saint Paul « de prier sans cesse, et de travailler nuit et jour »? (Thess., v, 17) (1).

Le travail est œuvre de pénitence et de renoncement; saint Basile n'admet même pas que le moine fasse montre de préférence :

N'y ayant point d'autre borne de l'obéissance que la mort même, ainsi que nous avons déjà dit, quiconque refuse le travail dont on le charge et demande à faire quelque autre ouvrage, viole premièrement l'obéissance, et montre par sa conduite qu'il n'a pas renoncé à soi-même; et ensuite il est la cause d'un très grand nombre de maux, tant à l'égard de lui-même, que pour les autres. Car il ouvre aux autres la porte de la résistance et de la contradiction par le mauvais exemple qu'il leur donne, et il s'y accoutume lui-même. Et il arrive souvent que, comme étant rempli de passion, ou pour l'ouvrage qu'il recherche avec tant d'empressement, ou pour ceux avec lesquels il est obligé d'y travailler. De sorte que l'on peut dire en

(1) Saint Basile, *Regulae fusius tractatae*, questio XXXVII.

général que ne point se soumettre aux supérieurs est la racine d'une infinité de très grands maux. Que si quelqu'un croit avoir des considérations raisonnables et importantes pour ne point entreprendre quelque travail, qu'il les représente à ses supérieurs, et qu'après cela il leur en laisse la décision (1).

Le moine ne poursuit aucun salaire; son travail ne lui donne pas droit à une rétribution spéciale. Si donc un religieux a effectué un labeur qu'il considère plus fatigant ou plus méritoire que ceux effectués par ses frères, il ne songera pas — s'il a vraiment compris sa vocation — à en demander un soulagement spécial :

Si l'on n'a point eu d'autres vues, en entreprenant ce travail, que d'en recevoir toute la récompense que de Dieu seul, il ne faut point chercher un si faible soulagement de ses peines et de sa fatigue; mais se mettre en état de n'en attendre la récompense que de Dieu seul, étant convaincus qu'il aura assez de bonté pour ne point accorder seulement le soulagement de ce travail extraordinaire, mais de nous consoler aussi dans nos besoins et dans nos afflictions. Cela n'empêche pas que celui qui par sa charge est tenu de pourvoir aux nécessités des frères et de distribuer à chacun selon qu'il en a besoin, ainsi que l'on lit dans les actes des Apôtres (Act., IV, 35), ne soit obligé de faire une attention particulière aux nécessités de ceux qui sont fatigués du travail, et d'y pourvoir à proportion du besoin qu'ils ont de son assistance.

Le travail est œuvre sainte : les instruments dont on se sert pour l'accomplir sont infiniment vénérables ; saint Benoît recommande de les traiter comme les « vases sacrés de l'autel » (2); avant lui saint Basile, encore plus catégorique, répondait à cette question : « Comment doit-on traiter ceux des frères qui ont perdu quelque instru-

(1) Id., *Regulae brevius tractatae*, questio CXIX.
(2) *Règle*, ch. XXXI. — « Quel doit être le cellerier du monastère. »

ment par leur négligence, ou qui en ont abusé avec mépris? » — « Il faut traiter comme sacrilèges ceux qui en ont abusé et comme auteurs de sacrilège ceux qui les ont perdus, puisque toutes ces choses sont dédiées et consacrées à Dieu. »

Bien loin de détourner du travail, la vie monastique, par le fait même qu'elle n'est autre chose que la perfection de la vie chrétienne, y astreint d'autant plus. C'est la forte pensée de saint Basile (1) : « Au lieu que la profession de piété soit un prétexte de paresse et nous fasse fuir le travail, il faut qu'elle soit une raison d'énergie dans l'effort et d'endurance dans les épreuves. »

### *Les moines d'Égypte aux VI^e^ et VII^e^ siècles*

Les moines d'Égypte continuent aux VI^e^ et VII^e^ siècles les habitudes de travail persévérant qu'ils tenaient des premiers anachorètes, leurs ancêtres. Un des monastères — disons mieux : groupes de monastères et de cellu-

(1) Saint Basile naquit vers 329-330 à Césarée de Cappadoce, où son père, Basile, exerçait les fonctions de rhéteur et d'avocat. Son père eut dix enfants : Basile, Grégoire de Nysse et Pierre de Sébaste devaient tous trois parvenir à l'épiscopat; leur sœur, Macrine, devait être un modèle de la vie ascétique. En 356, Basile se fait moine. Après un long voyage en Orient, Égypte, Palestine, Syrie, Mésopotamie — durant lequel il étudie la vie monastique — il vend ses biens, en distribue le prix aux pauvres et va s'installer non loin de Néo-Césarée, sur les bords de l'Iris. Autour de lui se groupent des disciples. Il écrit alors à Grégoire de Nazianze, son camarade d'études à Athènes, pour lui vanter les charmes de sa nouvelle vie. Dès 364, semble-t-il, Basile commençait la rédaction de ses règles qui sont plutôt des réponses faites au jour le jour aux problèmes qui se posaient à lui ou bien que ses disciples soulevaient. Jusqu'à la fin de sa vie, il dut d'ailleurs compléter ses textes. Il ne devait pas rester longtemps à la tête de son monastère d'Iris. En 365, il se trouva mêlé à toutes les grandes affaires de l'Église, et en 370 il succédait à Eusèbe sur le siège épiscopal de Césarée. Saint Basile mourut le 1^er^ janvier 379.

les — les plus célèbres de cette époque était celui de l'Ennaton, situé à l'ouest d'Alexandrie (1). Avant d'en être élu higoumène le moine Longin vivait retiré au bord de la mer en compagnie d'un nommé Lucius. Un jour, celui-ci reçut la visite de certains moines de la secte des Euchites. Il les interroga sur leurs occupations (2), et ceux-ci répondirent : « Nous ne nous livrons pas au travail manuel. Ainsi que dit l'Apôtre : Nous prions sans cesse. » « Vous ne mangez donc pas? » reprit le vieillard. « Si, si, nous mangeons », assurèrent ces spirituels. « Mais alors lorsque vous prenez nourriture, votre prière est interrompue. » Et il ajouta : « Dormez-vous? » Sur leur réponse affirmative, il répliqua : « Qui donc prie à votre place lorsque vous reposez? » Les bons moines restèrent cois. L'autre leur enseigna que tel n'était pas l'idéal du solitaire, et que le Christ et l'Apôtre nous avaient eux-mêmes donné l'exemple : Le travail est, lui aussi, une prière, et l'aumône qu'il nous permet de faire en est une autre et non des moins efficaces.

Le travail ordinaire des moines à Alexandrie consistait, comme ailleurs en Égypte, à tresser des cordes et des corbeilles, qu'ils vendaient en ville et au port, à l'effet de subvenir à leur entretien. Nous savons que Timothée Œlure, rentré à Alexandrie aux acclamations du clergé, des moines et du peuple de sa confession, ne rougissait pas de faire des corbeilles qu'il vendait ou donnait aux principaux de la ville afin de pourvoir à sa subsistance (3). C'était aussi l'occupation de ce moine extraordinaire, dont Palladius parla à Mosch (4), et qu'il avait connu pendant huit ans dans le monastère contigu à l'église Saint-Pierre;

(1) Voir *Étude sur les moines d'Égypte depuis le concile de Chalcédoine (451) jusqu'à l'invasion arabe (640)*, par Paul Van Cauwenbergh. Paris, Gœthner, 1914.

(2) *Apophthegmata*, P. G., t. LXV, col. 253 et suiv., 256 et suiv.

(3) *Zacharie le Rhéteur*, histoire ecclésiastique, éd. Ahrens et Krüger, pp. 65, 67.

(4) *Pratum*, ch. LXXIII; P. G., t. LXXXVII, col. 2925.

depuis le matin jusqu'à la neuvième heure, revêtu d'un cilice, il s'occupait dans le couvent à tresser des corbeilles et à faire ses prières en silence; à la neuvième heure, le moine quittait le cilice, revêtait l'habit militaire et commençait son service sous les drapeaux; Palladius fut très édifié de cet exemple (1).

Dans sa solitude de Kalamon, le moine Samuel s'occupait de travaux manuels, fabriquant des objets au moyen de tiges de palmier, qu'il vendait sans doute afin de pourvoir à son entretien. Bientôt il fonda un monastère... Nous voyons ici, prise sur le vif, l'organisation d'un monastère, du type scétiote, au VII[e] siècle, dans le Fayoûm... Les moines vivent de pain, d'huile, de vin et de légumes. Ils cultivent le froment et d'autres céréales; ils jouissent des fruits du palmier et reçoivent des dons en nature. Ils s'occupent d'exploiter une saline, les chameaux du couvent transportent le sel au Fayoûm et en Égypte; les moines récoltent des roseaux du Nil, en tressent des corbeilles et des cordes; ils construisent également des cellules pour les nouveaux arrivés (2).

L'ermite Pisentios vivait sur la montagne de Tsenti, au voisinage du monastère de saint Phébamon. Lorsqu'il fut sur le point de mourir, il légua à Jean, son disciple, une pièce d'or, sa seule fortune, le fruit du travail de ses mains; il l'avait conservée pour le moment où, d'après l'usage, il aurait à couvrir son corps du travail de ses mains; il chargea son disciple d'en acheter un linceul (3).

*Saint Augustin*

En Afrique, saint Augustin fut l'ardent apôtre du monachisme. Lui-même se lamentait de ne pouvoir y consacrer sa vie : « J'en prends à témoin, sur mon âme,

(1) Van Cauwenbergh, pp. 71, 76.
(2) Van Cauwenbergh, p. 126.
(3) Id., 161.

le Seigneur au nom de qui, je le dis sans hésiter, s'il ne s'agissait que de moi, j'aimerais bien mieux travailler des mains à des heures fixes chaque jour selon la coutume des monastères bien réglés et donner le reste de mon temps à la lecture, à l'oraison, à l'étude de l'Écriture Sainte, plutôt que d'avoir toujours la tête en quatre pour les affaires des autres. »

J'aimerais bien mieux « travailler des mains » remarque le saint docteur. C'est, qu'en effet, il ne conçoit pas la vie monastique sans le travail manuel. Il occupe la plus grande place dans la vie du moine telle qu'il la conçoit : il est bon de noter que la plupart des recrues étaient des gens du peuple, d'anciens esclaves, habitués aux gros travaux et parfois incapables d'un labeur plus relevé. Mais « si d'aventure tous les frères sont des « intellectuels », ils se relayeront aux travaux de l'esprit et des mains. En tous cas, que la règle ménage chaque jour un temps pour le travail manuel, le reste revenant à l'étude, la méditation et la prière — saint Benoît s'inspirera de cette sage constitution. Augustin appuie vigoureusement sur l'obligation du travail; ce n'est point pourtant au titre des nécessités de la vie, mais pour sa haute valeur ascétique (1) ».

Saint Augustin dut partir en guerre contre une secte de moines hérétiques, fainéants, mendiants, voleurs et affligés d'autres vices encore, qui prétendaient mener la vie contemplative intégrale et ne pas s'adonner au travail manuel, œuvre dégradante pour un moine. Dans son traité *De opere monachorum*, le grand docteur écrase ses adversaires sous une grêle de sarcasmes et de reproches indignés.

— Mais nous remplaçons le travail par la méditation des Saintes Écritures.

Une lecture qui ne profite pas est inutile, répond saint

(1) Fr. M. Mellet, O. P. — *L'itinéraire et l'idéal monastiques de saint Augustin*. Desclée de Brouwer, 1934, pp. 105, 106 et 107.

Augustin. Si vraiment vous vaquiez à la lecture, n'y rencontreriez-vous pas ce que l'Apôtre enseigne? Quelle est donc votre opiniâtreté de vouloir vous attacher à la lecture et n'y vouloir pas obéir, ne pas faire ce qu'elle commande pour avoir le loisir d'y vaquer plus longtemps? Et qui donc ne sait que l'on profite d'autant plus de la lecture que plus tôt on exécute ce qu'elle ordonne?

Saint Augustin communiquait son enthousiasme pour le grand idéal monastique. Nous en avons une preuve dans la vie de sainte Mélanie : attirée à Tagaste par la réputation de l'évêque d'Hippone, elle y fonda un monastère de vierges. Georges Goyau, l'éminent historien de la sainte, nous dit à ce sujet :

Elle recherchait les œuvres d'exégèse, les écrits des saints; elle s'évertuait à se les assimiler de façon à n'en rien ignorer; elle les transcrivait afin de mieux les connaître. Il y a soixante ans, on vendait à Gand un certain nombre de manuscrits provenant de la bibliothèque monastique de Stavelot : l'un d'eux, qui datait du X[e] siècle et contenait quelques livres de saint Grégoire de Nazianze, portait cette mention du copiste : « *Usque huc contuli de codice sancte Melanie, Rome,* — j'ai collationné jusqu'ici sur le manuscrit de sainte Mélanie, de Rome (1). » C'est ainsi que les éditeurs de saint Grégoire de Nazianze ont une dette expresse, constante, envers la main diligente de Mélanie. Mais ces copies manuscrites, avant de mériter la gratitude de la postérité, lui valaient, tout d'abord, celle des pauvres, au profit desquels elles étaient vendues : ainsi Mélanie, d'un même élan, approfondissait la doctrine et faisait la charité (2).

(1) Bibliothèque de l'École des Chartes, 1847, p. 461.
(2) Georges Goyau, *Sainte Mélanie* (383-439), dans la collection : Les saints. Chez Lecoffre, 1908, p. 118.

*Les Scriptoria de Constantinople*

Pour la première fois, nous mentionnons ce travail mi-manuel, mi-intellectuel qui, des origines du monachisme à la naissance de l'imprimerie, sera l'un des plus en honneur. L'Orient, tout d'abord, attire notre attention :

C'est dans les monastères d'hommes qu'il faut chercher, à Byzance, les ateliers de calligraphie organisés avec toute la prévoyance et toute la régularité nécessaires à l'exécution irréprochable des manuscrits; et si, pendant tout le moyen âge byzantin, Constantinople resta le grand « marché aux livres » de l'Orient, elle le dut, sans aucun doute, à la juste renommée des copistes qui, sous des noms différents, calligraphes, tachygraphes, oxygraphes, chysographes, travaillaient, dans ses innombrables couvents, à la reproduction ou à la composition des livres.

Le plus connu de ces « scriptoria » monastiques est celui qui fut établi par Théodore Studite dans son célèbre monastère. Les règlements qu'il fit inscrire dans ses Constitutions montrent quelle importance il attribuait à la transcription exacte et correcte des manuscrits (1). Les calligraphes étaient placés sous les ordres de l'un d'entre eux : le protocalligraphe, à qui revenait le soin de préparer les parchemins et de distribuer à chacun sa tâche. Quant aux simples copistes, il leur était recommandé, sous des peines sévères, d'avoir un grand soin de la propreté de leur copie et de l'original, de garder exactement les lignes et les intervalles, de marquer fidèlement les points et les accents, et d'obéir en tout aux ordres du premier calligraphe. Comme leur travail est déjà une prière, plus encore une prédication continuelle, — car copier des livres c'est prêcher de la main, c'est publier dans le silence les paroles du salut et combattre contre le démon avec l'encre et la plume, — et que, du reste, il eût été dangereux, sinon impossible, de joindre la prière vocale à leur occupation

(1) Migne, P.G., XCIX, 1740.

habituelle, les calligraphes étaient dispensés, en Carême, de la récitation quotidienne du psautier, que la règle imposait à tous les autres ateliers, après l'office de prime... Le supérieur de cette vaste communauté, malgré les soucis d'une administration considérable et des travaux de toutes sortes, donnait lui-même l'exemple à ses moines, et savait trouver le temps de s'appliquer encore à la calligraphie (1).

Saint Étienne le Jeune (2), qui fut mis à mort par les iconoclastes sous Constantin Copronyme, avait appris, au monastère même et dans un âge assez avancé (31 ans), l'art de la calligraphie, afin de gagner sa vie et de pouvoir encore faire l'aumône. Un autre moine, non moins courageux dans la persécution, mais plus connu par d'autres travaux, Théophane l'historiographe, s'étant retiré au monastère de Polychronius et enfermé dans sa cellule, gagnait ainsi son pain et celui des pauvres en faisant le métier de calligraphe (3).

Pour se rendre compte du sérieux avec lequel on exécutait ces travaux, il suffit de lire un passage de la *Constitution des disciples* de Théodore Studite :

Si quelqu'un a reçu un livre et en prend peu de soin, s'il le laisse ouvert, s'il en arrache un feuillet, il sera puni d'une sévère pénitence. Même châtiment pour le calligraphe, s'il ne copie point exactement le manuscrit original, s'il ne reproduit point scrupuleusement les accents et les points, si, par mauvaise humeur, il brise sa plume, s'il endommage ou tache le manuscrit (4).

Il est impossible de se faire une idée du nombre des moines qui copièrent ainsi des ouvrages. Outre que la

(1) Abbé Martin, *Les moines de Constantinople depuis la fondation de la ville jusqu'à la mort de Photius* (330-898). Lecoffre, 1897, pp. 409, 410 et 411.

(2) Migne, P. G., CVIII.

(3) Abbé Martin, *Les moines de Constantinople...*, p. 413.

(4) Diehl, *Art byzantin*, 184.

plupart de ces manuscrits sont perdus pour nous ou même détruits, ceux que nous connaissons ne portent presque jamais la signature explicite des moines. Les uns ne veulent être connus que sous le titre de pécheurs, les autres préfèrent demeurer entièrement inconnus; tel celui qui écrivait à la fin de son travail : « Qui a écrit ce livre? Dieu le sait. Pour qui? Dieu le sait. Grâces soient au Christ tout-puissant, qui m'a donné son appui. » Et nous devons en dire autant pour tous les moines qui cultivèrent les arts « décoratifs », depuis la miniature jusqu'à la peinture.

Ne croyons pas cependant que les moines byzantins bornaient leur activité à cette seule transcription et composition des manuscrits. Ils s'adonnaient également à tous les travaux en honneur dans les monastères d'Égypte et de Palestine. C'est ainsi que, « dans le livre de saint Nicon, un supérieur de monastère demande successivement à chacun des religieux du couvent quelle est sa profession manuelle. L'un répond : je tresse des cordes ; un autre : je fais des cribles; un troisième : je fais des nattes; un quatrième : je tisse de la toile. L'Abbé s'adresse enfin à un moine qui lui dit : je suis calligraphe. Et le supérieur d'ajouter aussitôt : « Le calligraphe a besoin de garder l'humilité du cœur, car son travail le prédispose à l'orgueil. » C'est sans doute pour avoir trop redouté de tomber dans cette tentation d'orgueil contre laquelle on les prémunissait, que tant de copistes ont refusé de signer leur travail, préférant à une gloire passagère devant les hommes, le charme austère du devoir accompli pour Dieu seul, et seul digne aussi d'une récompense qu'ils ne croyaient point payer trop cher en laissant, volontairement, planer sur leur nom un impénétrable secret (1).

(1) Abbé Martin..., p. 418.

*En Gaule*

Il est temps de nous transporter en Gaule : dans le livre de la *Vie des Pères*, de saint Grégoire de Tours, nous trouvons quelques anecdotes prouvant qu'en ce pays les premiers moines n'avaient point d'autres idées, sur le travail manuel, que leurs frères d'Orient. Seule la nature des occupations varie. Les ermites, pionniers avancés du monachisme, ouvrent la lutte contre les forêts dont plus tard les bataillons colombaniens et bénédictins se déclareront les intelligents adversaires. Saint Grégoire nous parle du bienheureux Émilien, qui vivait des légumes récoltés dans un petit jardin défriché en pleine forêt. Dans leurs courses folles après le gibier, dont la chair était leur nourriture presque exclusive, nos sympathiques ancêtres durent plus d'une fois rencontrer les humbles jardins des futurs véritables conquérants de la Gaule (1). Nul doute que de tels exemples n'aient porté des fruits salutaires. Nous en avons une preuve dans la vie de saint Ursus (2), qui fonda un monastère à Loches, sur la rivière d'Indre :

> Il s'efforça, nous dit Grégoire de Tours, d'y travailler de ses mains avec la congrégation qui s'était rangée sous lui pour y gagner leur vie à la sueur de leurs corps, recommandant entre autres choses à ses frères ce que l'Apôtre saint Paul disait aux siens : « Travaillez de vos mains afin que vous puissiez avoir de quoi donner du vôtre à ceux qui sont en nécessité » (Ephes., IV, 28); et cet autre : « Qui ne travaille point ne mangera point » (S. Paul, II Thess., III, 10)..
>
> Comme il se comportait donc de la sorte, et que ses frères tournant la meule de leur main broyaient le blé pour la nécessité de leur vie, il eut l'idée de faire un moulin sur le lit de la rivière d'Indre pour soulager le labeur de ses

(1) Ch. XII de la *Vie des Pères*, de saint Grégoire de Tours.
(2) Id., ch. XVIII.

frères; et ayant fait mettre deux rangées de pieux dans le canal, avec de gros quartiers de pierres entre les deux pour faire une écluse, il rassembla l'eau qui se dispersait dans la largeur de la rivière et lui fit tourner la roue de son moulin. Le travail des moines en fut beaucoup diminué, un seul des frères étant capable de fournir à cet emploi et de satisfaire aux besoins de toute la communauté.

Un habitant du pays s'efforça de dérober aux moines leur brevet d'invention et voulut détourner l'eau de leur moulin pour construire à côté une autre roue dont il serait le propriétaire. Un miracle donna le dessus aux moines et confondit le rustre. Ce trait nous montre du moins l'œuvre civilisatrice du monachisme naissant sur le sol de notre patrie.

Les moines de la Gaule n'admettaient pas plus les paresseux que leurs frères égyptiens ou orientaux, témoin la mésaventure du pauvre Caluppane qui, à force de jeûnes, se trouva trop faible pour accomplir avec ses frères le labeur qui lui était imposé : il dut quitter le monastère et se retirer dans une grotte, où il mena la vie érémitique (1).

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, nous n'avons pas grand'chose à dire de saint Martin, fondateur de Ligugé et de l'abbaye célèbre depuis sous le nom de Marmoutier. Il ne fut pas un législateur et eut sur la vie claustrale, semble-t-il, des idées assez larges. Tout ce que nous savons, c'est que ses moines s'occupaient à la transcription des manuscrits.

Bien plus intéressante est l'observance de Lérins, dont la ferveur et la régularité, après avoir suscité l'admiration des contemporains, formeront l'une des plus belles pages des annales monastiques. A son école se dressera un saint Césaire, qui, devenu évêque d'Arles, fondera un

(1) Id., ch. XI.

monastère de moniales (1). Il leur établit des statuts dont la sagesse et la modération firent beaucoup pour leur succès. Ces règlements devaient avoir une influence sur le monachisme contemporain et celui du siècle suivant. La règle de saint Césaire faisait sa bonne place au travail manuel : tisser la laine et confectionner des habits; préparer des peaux de bête et transcrire des manuscrits sur les parchemins ainsi obtenus; telles étaient les principales occupations des religieuses en dehors des travaux habituels de la communauté. Il est bon de noter que c'est en grande partie au labeur obscur de ces moniales que nous devons les œuvres de saint Césaire actuellement connues de nous. D'autres moines de Lérins, devenus évêques, ne voulurent jamais abandonner le travail manuel qu'ils avaient pratiqué dans « l'île des saints » : saint Hilaire, évêque d'Arles, travaillait pendant qu'on lui faisait des lectures; il ne dédaigna même pas la culture des champs — en dépit de ses forces diminuées — afin de pouvoir secourir ceux qui avaient faim (2).

Vers 590, un moine irlandais, Colomban, passait la mer avec douze compagnons et s'établissait bientôt à Luxeuil. La nouvelle règle devait avoir un succès éclatant, bien qu'éphémère. En moins de cinquante ans, la plupart des monastères gaulois l'adoptèrent ou subirent son influence. A vrai dire, cette observance était terrible. Elle n'avait aucune considération pour la faiblesse humaine. Les travaux des moines colombaniens étaient effrayants : sous une discipline plus rude que la plus rigoureuse des autorités militaires, les bataillons colombaniens se ruaient sur les forêts, les défrichaient; ils drainaient les marais, endiguaient les rivières, semaient et récoltaient. Certains membres de la communauté travaillaient dans la clôture, où ils exerçaient des métiers.

(1) Le monastère fut dédié, le 26 août 513, à saint Jean-Baptiste. Césaire y établit abbesse sa sœur Césarie.
(2) Gennadius, *De scriptor. eccles.*, cap. LXIX.

Jonas de Bobbio, historien de saint Colomban, ne parle pas de la transcription des manuscrits, mais le doute n'est pas possible : cet art était pratiqué à Luxeuil. On n'ignore pas que l'Irlande (1) possédait alors les plus belles écoles monastiques de scribes. Au reste, ces pauvres avaient des livres : comme la transcription des manuscrits était chose fort onéreuse, il fallait bien que les moines de saint Colomban s'y appliquassent eux-mêmes.

*Saint Benoît et le courant bénédictin*

En Gaule, cependant, on commençait à beaucoup parler de la règle d'un certain Benoît, abbé du Mont-Cassin, au-delà des Alpes; on en vantait l'équilibre, la modération, la discrétion. On l'adoptait un peu partout et le jour vint où le moine irlandais dut complètement céder la place au législateur romain (2).

En citant saint Basile, le maître dont l'œuvre eut sans doute le plus d'influence sur saint Benoît, nous avons déjà, indirectement, donné une idée du labeur monastique tel que le concevait le patriarche. Il convient cependant d'en dire encore quelques mots. En Gaule, les bénédictins reprirent l'immense tâche entreprise par les colombaniens. Mais il est un point sur lequel il convient d'insister : l'aspect éminemment *social* de la règle bénédictine. Non point que son auteur ait poursuivi ce but,

(1) Il y aurait de fort belles choses à dire sur l'activité prodigieuse des moines irlandais, mais force est de nous limiter.

(2) On ne sait pas au juste à quelle époque et dans quelles circonstances la règle bénédictine fut introduite en Gaule. La légende de saint Maur est malheureusement impossible à admettre, car elle est tissée d'invraisemblances, de contradictions et même de supercheries manifestes.

mais par le fait même de l'organisation qu'il établit dans son monastère.

> Pour mettre sa fondation à l'abri de toute influence extérieure, saint Benoît devait en faire une unité économique qui suffirait par elle-même aux principaux besoins de la vie de ses moines. Par conséquent, le travail n'était pas simplement un exercice ascétique, mais il acquérait en plus une valeur propre et gardait sa fin de production utilitaire. Il constituait au monastère un patrimoine qui rendait possible à chacun une parfaite pauvreté individuelle.
>
> ... L'étude et le travail manuel, ainsi que la prière, étaient considérés dans le cloître comme moyens spirituels de formation personnelle, de progrès intérieur et de sainteté. Mais ils étaient aussi l'expression d'un sentiment social à l'égard de l'Église et du monde.
>
> De même que la science est née de la Lecture sacrée, la civilisation économique du moyen âge a tiré tout son fruit abondant du travail manuel des moines. Les méthodes romaines dans l'agriculture et dans l'administration des fonds, l'habileté industrielle des artisans latins et l'héritage de l'art antique ont été transmis aux peuples du moyen âge par les moines (1).

Nous avons vu l'Orient exceller dans la calligraphie et l'enluminure : en Occident, durant le haut moyen âge, les moines dépassèrent, si c'est possible, l'activité et le talent de leurs frères byzantins.

A Cluny, l'art de la miniature était très cultivé. Saint Bernard rapporte qu'on ne reculait devant aucune dépense pour cet objet, et il reproche aux clunisiens de faire pulvériser de l'or pour l'employer aux miniatures.

Mais « ce travail ne fut nulle part organisé avec plus de soin et de zèle que dans la grande abbaye allemande

(1) *Saint Benoît*, par Dom Ildefons Herwegen, Abbé de Maria-Laach. Traduit par A. Alibertis et N. de Varey. Desclée de Brouwer, pp. 158 et 160.

d'Hirschau, au XI[e] siècle. L'Abbé Frédéric prenait place lui-même au « scriptorium », où nombre de moines faisaient des copies (1). Son successeur, Guillaume d'Hirschau, avait choisi, parmi ses religieux, douze calligraphes excellents, qu'il chargeait spécialement de la transcription des livres saints et des Pères. D'autres, en nombre illimité, copiaient les ouvrages d'une moindre importance (Trithem, p. 229). C'était une véritable pénitence... Plus d'un aveu, échappé à la plume des laborieux copistes, trahit à la fois le poids de l'épreuve et le mérite du sacrifice. Un religieux de Saint-Gall a placé ces lignes dans un coin d'un des beaux manuscrits de l'abbaye : « Celui qui ne sait pas écrire croit que ce n'est point un travail; mais, s'il n'y a que trois doigts qui écrivent, tout le corps fatigue (2). »

Les moines, dans leurs cloîtres, n'étaient jamais chauffés, et ils supportaient le froid le plus rigoureux pendant de longues heures du jour et de la nuit. Aussi ne peut-on lire sans émotion les quelques lignes placées, par le moine Louis de Wissobrunn, à la fin de la copie du commentaire de saint Jérôme sur Daniel :

> Bons lecteurs qui vous servez de ce travail, surtout n'oubliez pas, je vous prie, celui qui l'a copié : c'était un pauvre frère ayant nom Louis, et, tandis qu'il transcrivait le volume apporté d'un pays étranger, il avait froid, et il a dû

(1) *Trithem. ann. Hirsaug.*, p. 214. Gerbert, *Hist. Nig. Sylv.*, 1, 162.

(2) « Qui nescit scribere non putat esse laborem : tres enim digiti scribunt, totum corpus laborat » (Eadbert, in Cd. Ms. S. Galleus, n° 243, ap. ARX, t. I, p. 87). Cette phrase se retrouve dans un grand nombre de manuscrits du moyen âge. On en trouve de beaucoup plus originales : « Je me souviendrai, ô Christ, d'avoir écrit ceci pour toi, car je me sens bien las aujourd'hui. Dimanche soir. » — « Une bénédiction pour l'âme de Fergus. Amen. J'ai bien froid. » — « Sudet qui legat, difficilis est ista pagina », bougonne un scribe mécontent de son travail. — « Tempus est prandii », constate avec satisfaction un moine qui a faim. (Voir : *Les chrétientés celtiques*, par Dom L. Gougaud. Gabalda, 1911, pp. 331 et 332.)

terminer, la nuit, ce qu'il n'avait pu transcrire à la clarté du jour. Mais vous, Seigneur, vous serez pour lui la digne récompense de ses travaux (1).

L'anglican Maitland propose aux savants de son pays, qui parlent avec mépris de l'oisiveté monastique, de commencer par faire une copie exacte des œuvres de Bacon ou de tout autre auteur un peu volumineux, afin de se faire une idée pratique de cette prétendue oisiveté (2).

Mais tous les moines n'étaient pas employés au scriptorium, et un bon nombre se livraient aux plus durs travaux. « Lors de la construction de l'abbaye du Bec, en 1033, son fondateur et premier Abbé, Herluin, tout grand seigneur normand qu'il était, y travaillait comme un simple maçon, portant sur le dos la chaux, le sable et la pierre (3). Un autre Normand, Hugues, Abbé de Selby, dans le Yorkshire, agit de même, lorsque, en 1096, il rebâtit en pierre tous les édifices de son monastère, antérieurement construits en bois : revêtu d'une capote d'ouvrier, et mêlé aux maçons, il partageait tous leurs labeurs (4)... Herzelon, par exemple, après avoir été chanoine du chapitre de Liége, le plus noble de l'Allemagne, après s'être fait connaître par son érudition et son éloquence, était devenu simple moine à Cluny, et là il dirigeait la construction de la grande église fondée par saint Hugues, préférant à ses titres, à ses prébendes, à sa réputation mondaine, le surnom de « cimenteur », emprunté à son occupation habituelle (5). Hugues de Flavigny rapporte que, lors des vastes travaux entrepris à Saint-Vanne, vers l'an 1000, l'un des moines de l'abbaye, Fré-

(1) *Les moines d'Occident*, par le Comte de Montalembert, au t. IV ; au l. XVIII, au ch. IV.

(2) *The Dark ages*, p. 417. Cité par Montalembert.

(3) Willelm. Gemeticensis, lib. VI, c. 9, ap. Duchesne. Cité par Montalembert, *ut supra*, ch. V.

(4) Mabillon, *Ann.*, t. V, l. LXIX, ch. LXXXVI.

(5) Cité par Montalembert, *ut supra*.

déric, comte de Verdun, frère du duc de Lorraine et cousin de l'empereur, creusait lui-même les fondations du nouveau dortoir, et transportait sur son dos la terre qui en provenait (1).

Pendant la guerre des investitures, et sous le pontificat d'Urbain II, le parti catholique en Allemagne comptait parmi ses chefs Thiémon, noble bavarois, qui fut successivement Abbé de Saint-Pierre de Saltzbourg, archevêque de cette ville, et qui, après avoir été longtemps persécuté et emprisonné pour la foi, mourut martyr en Palestine. Or, ce Thiémon, élevé au monastère d'Altaïch, y était devenu peintre, fondeur et sculpteur. Pendant les intervalles de la terrible lutte à laquelle il prit une si noble part, il avait orné les monastères de sa province des productions de ses talents divers (2). Lorsque après avoir été fait prisonnier en Syrie, il parut devant le tribunal du prince musulman, qui devait le condamner au martyre, et qu'on lui demanda quel était son état, il répondit qu'il était architecte, joailler, peintre, et qu'il faisait du reste l'application symbolique de ces arts divers aux vérités de la foi qu'il professait et qu'il voulait confesser (3).

Il est dit expressément de saint Benoît d'Aniane, le grand réformateur de l'Ordre monastique sous Charlemagne, qu'il conduisait la charrue avec ceux qui labouraient, béchait avec ceux qui défonçaient la terre, et fauchait avec les faucheurs (4).

La vie érémitique — on le voit — a presque complètement cédé la place à la vie cénobitique : celle-là,

(1) Hugo Flaviniac, *Chron. Virdun*, part. II, c. 7, ap. Labl., Bibl. Nov. Uss. I, 164.

(2) *Vit. S. Gebehard*, Arch. Salisb. a quod. Admontensi monacho ; 1619, in-18, p. 142.

(3) *Passio S. Tiemonis*, ap. gretser. oper., t. IV, p. 464.

(4) *Vita S. Bened.*, auct. ardone, discip. suo, in act. SS. O.B. sec. IV, pars. I, p. 204,

cependant, subsiste de loin en loin, généralement avec les reclus et surtout les recluses :

> Quelles étaient les occupations de ces prisonniers volontaires? Ceux qui avaient un jardinet le cultivaient. Pierre le Vénérable encourage Gilbert, qui en était privé, à travailler de la plume, puisqu'il ne peut manier la bêche. Ainsi « il sèmera sur le parchemin la parole divine dont il deviendra le silencieux missionnaire ». Quand ses yeux seront fatigués, qu'il fabrique au tour divers objets usuels, par exemple de ces mesures de vin appelées « justices » dans les monastères, ou bien qu'il tresse des corbeilles ou des nattes, à la manière des anciens pères du désert (1).

*Cîteaux*

L'un des principaux buts que poursuivaient les fondateurs de Cîteaux était la remise en honneur du travail manuel un peu négligé depuis quelque temps. Dans un grand élan d'enthousiasme, les moines blancs vont continuer aux XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles l'œuvre accomplie depuis les VI^e^ et VII^e^ siècles par les colombaniens et les bénédictins.

Pierre, Abbé de Celles, apporte ce témoignage :

> Les religieux de Cîteaux s'appliquent plus que qui que ce soit à des occupations sérieuses... Bien loin d'être à charge aux gens de la campagne, ils se nourrissent eux-mêmes et assistent les pauvres du travail de leurs mains.

Et Étienne, évêque de Tournai :

> Ils gagnent leur pain à la sueur de leur visage. Comme ils sont toujours occupés, ils n'ont pas le temps de chercher le moindre divertissement, et comme ils ne reçoivent point leur nourriture des autres, ils n'ont pas sujet de former contre eux quelque dispute...

(1) Dom L. Gougaud, *Ermites et reclus*. Ligugé, 1928, pp. 95 et 97.

Nous ne pourrons quitter l'Ordre cistercien sans admirer le « premier » de ses moines :

> Quand les religieux étaient occupés — nous dit Guillaume de Saint-Thierry — à quelques ouvrages des mains, auxquels Bernard ne pouvait travailler, parce qu'il était moins exercé ou moins instruit qu'eux, il compensait ce défaut en béchant la terre, en coupant du bois, en le portant sur ses épaules, ou par quelques travaux aussi pénibles que ceux auxquels ils s'appliquaient, et lorsque les forces lui manquaient, il s'employait aux exercices les plus bas, afin de suppléer aux travaux pénibles par d'autres travaux vils et méprisables par eux-mêmes.
>
> Mais, ayant mortifié ses sens, il n'était point sujet aux distractions qu'ils causent dans ces travaux corporels... Ainsi dans le temps de son travail il priait ou méditait intérieurement sans interrompre ses travaux extérieurs, et travaillait extérieurement sans diminuer ses consolations intérieures. Car il confessait souvent que ç'avait été principalement dans les champs et dans les bois qu'il avait reçu par la méditation et par la prière toute l'intelligence qu'il avait des Écritures et toutes les lumières qu'il avait acquises, et il avait coutume de dire à ses intimes qu'il n'avait jamais eu d'autres maîtres en cette étude que les chênes et les hêtres.

Après les siècles de ferveur vinrent les décadences, qu'il ne faut cependant ni exagérer ni surtout généraliser. Elles donnèrent lieu, d'ailleurs, à de tels relèvements, à de si magnifiques renouveaux de ferveur, qu'on est tenté parfois de dire : *Felix culpa*. Limités comme nous le sommes, nous ne mentionnerons que deux de ces réformes, apparemment très opposées, et que nous avons choisies à dessein : la congrégation de Saint-Maur et l'observance de l'abbaye de la Trappe.

*Saint-Maur*

Convaincu que l'une des principales causes de la décadence dans les monastères avait été l'oisiveté, Dom Gré-

goire Tarrisse, premier supérieur général de la congrégation de Saint-Maur (1), donna une énergique impulsion aux études. Notre présent travail ne vise que les œuvres manuelles, mais lorsqu'on a pu se représenter les efforts stupéfiants et la somme considérable de fatigues accumulées qu'exige la rédaction et l'édition d'un seul de cette armée de gros in-folio publiés par les Mauristes, on n'ignore pas que, derrière l'homme de premier plan qui a mis son nom en tête de l'ouvrage, une phalange d'obscurs mais indispensables ouvriers ont recherché, compulsé, recensé, copié et corrigé. Aussi bien que les scribes de l'antiquité chrétienne et du moyen âge, ces moines effectuaient un travail manuel véritable, souvent pénible, presque toujours très ingrat.

On se trompe d'ailleurs fort si l'on se représente les moines de la célèbre Congrégation tous penchés à longueur de journée sur leurs tables de travail, inspectant les rayons des bibliothèques, remuant la poussière des archives et des chartriers. A l'Abbé de Rancé, qui paraissait se faire cette idée un peu simpliste de la vie des Mauristes, Mabillon rappelle que sur plusieurs centaines de monastères il n'y en avait guère que deux ou trois de « spécialisés » dans les études d'érudition, et qu'à Saint-Germain-des-Prés, sur les quarante membres de la communauté, dix seulement étaient des « érudits » proprement dits, dispensés du travail manuel auquel tous les religieux étaient assujettis au minimum une heure par jour. Car ils en faisaient beaucoup plus qu'on ne se l'imagine, et de fort rudes, parfois :

> Bécher, porter la hotte, porter du bois, enfin travailler au jardin et ailleurs... voilà en quoi consistent nos travaux ; atteste Dom Mabillon (2).

(1) Élu supérieur général en avril 1630, il mourut le 24 septembre 1648.

(2) Dom Mabillon, *Réflexions sur la réponse de M. l'Abbé de La Trappe au Traité des Études monastiques*. Paris, Robustel, 1692, p. 332.

C'est à ce dernier, d'ailleurs, que nous demanderons de nous fixer en quelques lignes l'esprit de la Congrégation à l'époque de la pleine ferveur mauriste :

> Voilà donc les principaux motifs sur lesquels on doit juger de quelle obligation est le travail des mains : C'est une pénitence imposée à tous les hommes; c'est un moyen pour avoir de quoi faire l'aumône, pour éviter l'oisiveté, pour donner un frein à ses passions et pour acquérir la paix du cœur... Cela étant supposé, on demande si le travail des mains est d'une telle obligation qu'on ne puisse le suppléer par d'autres exercices : et en ce cas que cela se puisse, si l'étude peut tenir lieu de travail?

Dans une longue analyse, Dom Mabillon établit les conclusions suivantes, que l'on peut tenir, dans leur sagesse et leur profond bon sens, pour la « charte de la pensée bénédictine » telle que l'expérience et la tradition l'ont fixée : En règle générale, le travail manuel est irremplaçable dans la vie monastique; exceptionnellement et dans des cas individuels, on peut lui substituer le travail intellectuel, mais à la condition formelle qu'il en soit vraiment l'équivalent; c'est-à-dire : le travail manuel est positif et producteur; le travail intellectuel ne pourra donc le remplacer qu'à la condition expresse d'être tel (cette seule clause explique déjà pourquoi la substitution des deux activités ne pourra faire l'objet d'une règle générale : rares sont ceux auxquels les aptitudes permettent une activité intellectuelle vraiment productrice); par conséquent ne pourra être réputé satisfaire à la loi du travail toute occupation qui serait une simple « utilisation des loisirs », d'où fort souvent tout effort est exclu. Une telle application de l'esprit ne saurait passer pour un travail intellectuel, affirme Dom Mabillon, et, par conséquent, ne saurait être substituée au travail manuel pur et simple. D'ailleurs, poursuit le saint moine :

> On peut dire, en premier lieu, que cet exercice est néces-

saire aux corps et aux communautés monastiques; que la lecture jointe même à l'oraison ne suffit pas, communément parlant, pour fixer le cœur de l'homme dans cet état, et qu'il faut enfin que la main prête son secours à la prière, à la lecture et à l'étude : autrement que ces exercices, qui sont d'ailleurs si saints, seront languissants et incapables de calmer les passions du cœur. On ne ruine guère davantage la prière en disant qu'on ne doit jamais s'y appliquer qu'en ôtant le travail de la pénitence, qui est comme le fondement qui la soutient, et comme le pain qui la nourrit. Les dissipations d'esprit, la curiosité, choses si contraires à l'oraison, sont inévitables à ceux qui fuient le travail... Et ce n'est pas éviter l'écueil de l'oisiveté que de s'occuper à des bagatelles : « Pro vitando otio otiosa sectari ridiculum est » (*Epist. ad fratres de Monte-Dei*, c. 8) (1).

Un historien, Abbé bénédictin de Senones, en Lorraine, devait écrire peu après Mabillon :

Le mépris qu'on fait du travail des mains, comme d'une occupation basse et servile, plus propre à des frères convers qu'à des prêtres et à des religieux clercs, est peut-être une des plus grandes sources du relâchement de la discipline. Les religieux oisifs et désoccupés ont bientôt conçu du dégoût pour la solitude et pour la retraite, et se sont jetés au dehors pour y trouver de quoi se désennuyer; ils ont recherché la compagnie des séculiers, et en ont pris l'esprit et les manières. Il a fallu donner dans le faste et dans la bonne chère, et dans tous les désordres qui en sont les suites. Un corps bien nourri et oisif, un esprit vide et dissipé, des occasions fréquentes et dangereuses, la crainte de Dieu ou bannie du cœur ou affaiblie et presque éteinte, Dieu méprisé et irrité : tout cela a donné lieu à des chutes scandaleuses, à l'oubli de la discipline et à l'abandon de la régularité (2).

(1) Id., *Traité des Études monastiques*. Paris, Robustel, 1691, au ch. XIV. Si l'on peut substituer l'étude à la place du travail des mains. Au § I : Où l'on examine l'obligation de ce travail et les raisons que l'on peut avoir d'en dispenser, pp. 86, 87, 88 et 95.

(2) Dom Calmet, *Commentaire sur la Règle de Saint-Benoît*, édition de 1734, p. 67.

Cette obligation de travailler pèse à la fois sur l'intelligence et sur le corps. La raison et l'expérience montrent que ni l'une ni l'autre ne sauraient s'en affranchir impunément. Celui qui laisse son esprit croupir dans l'oisiveté ne peut se maintenir longtemps au niveau de ses semblables; il décline peu à peu et finit par ne plus mener qu'une existence grossière et quasi bestiale. Le corps, lui, se charge de faire expier, par des infirmités précoces et douloureuses, l'imprudence de l'homme d'étude qui sacrifierait complètement l'exercice physique au labeur intellectuel. Toutes les Règles monastiques tiennent compte de cette condition de la nature lorsqu'elles ont à déterminer l'emploi de la journée religieuse. Mais il n'est pas possible d'établir cette division avec une rigueur absolue. Des circonstances de temps, de lieux, de personnes feront prédominer tantôt l'un, tantôt l'autre. Quel est le législateur capable de toutes les prévoir? (1)

Nous pouvons donc conclure qu'à quelques exceptions près — justifiées par des motifs d'ordre supérieur (à savoir l'intérêt général de l'Ordre et de l'Église tout entière) — les Mauristes s'adonnaient, dans des proportions assez considérables, au travail manuel. L'histoire est là pour le prouver, d'ailleurs; et c'est presque à regret que nous nous bornerons à citer quelques-uns de ces traits qui y foisonnent : L'une des « industries pieuses » de ce moine « était de se lever la nuit pour décrotter les chaussures de ses confrères » (2), tandis que cet autre sollicitait « du Père Prieur le soin des crachoirs, des lampes et de la lessive, estimant que cet office serait plus honorable aux yeux de Dieu que le généralat » qu'il venait de refuser (3). Certains mauristes s'organisaient une vie presque érémitique :

Dom Pierre Mongé, étant élu prieur, demanda qu'on lui

(1) *Le moine bénédictin*, par Dom Besse. Librairie de l'Art catholique, 1920, p. 145.

(2) *Vie des Justes*, par Dom Martène, publiée par Dom Heurtebize, t. III, p. 88.

(3) Id., p. 75.

donnât cette charge dans l'abbaye d'Orbais, alors complètement ruinée au point de ne pouvoir abriter même une petite communauté. Dom Maugé y vécut avec un autre religieux, campant dans les ruines; « le jour était occupé du matin au soir à travailler des mains, sauf le temps de dire leurs messes, de réciter en chœur leur office et de faire quelques lectures de piété ». Après avoir cultivé leur jardin, démoli de vieux bâtiments, ils n'avaient pour toute nourriture que des fruits et des légumes (1).

L'abbaye du Tréport, absolument dévastée, dut sa restauration à Dom Guillaume Jamet qui, en compagnie de Dom Benoît Coquelin, reconstruisit le monastère grâce à un travail « de forçat » (2). Dom André Jannel, moine à Saint-Denis, « n'étant pas capable d'une grande application, partageait le temps qui lui restait en dehors des exercices communs entre la prière, la lecture et le travail. Tous les jours il allait travailler au jardin avec Dom René Potier, religieux d'une vertu éminente, et s'occupait non à y cultiver des fleurs, mais à mater son corps et à faire œuvre de pénitence. Lorsque la pluie l'empêchait de sortir, il s'occupait dans sa chambre à écrire, à faire des ceintures et de la tapisserie ou à coudre (3) ». Dom Claude Gennard « avait un grand amour pour le travail manuel et, l'heure prescrite passée, il y demeurait encore après que tous s'étaient retirés. Il cherchait à en inspirer l'estime à ses religieux, et lorsque l'un d'eux venait lui dire qu'il se sentait incommodé : « Venez-vous-en travailler avec moi, lui disait-il, et vous « vous porterez bien. » Et la plupart de ceux qui lui obéissaient s'en trouvaient bien (4) ». Enfin Dom Pierre Louët « aimait fort le travail manuel, et on l'a vu en carême se livrer pendant quatre heures de suite aux travaux fort

(1) Id., p. 68.
(2) Id., p. 150.
(3) Id., p. 153.
(4) Id., p. 157.

pénibles de la démolition d'un vieux bâtiment... Étant prieur de Lagny, il résolut de terminer la construction de l'église laissée inachevée depuis plus de cinq cents ans. Tout était plein de décombres qu'il enleva avec l'aide des jeunes profès, et, d'un lieu horrible à voir, il fit une très belle église (1) »...

*L'Abbé de Rancé*

Portons maintenant nos regards vers la Trappe. L'Abbé de Rancé encourageait ainsi ses moines au travail des mains :

Les religieux y porteront en leur corps et en leur âme la mortification de Jésus-Christ. Ils ne permettront pas à leurs sens de prendre aucun essor dans les objets les plus indifférents ni de se trop répandre dans les choses mêmes où ils seront occupés. Ils s'y employeront avec affection et avec des sentiments humbles, considérant que le travail des mains est la première peine du péché et un exercice propre à un état de pénitence et de pauvre, et que c'est un moyen très puissant pour les sanctifier dans leur profession.

Ils travailleront l'espace de trois heures tous les jours, une heure et demie le matin, et l'après-dîner, dans cette pensée que celui qui ne veut pas travailler ne mérite pas de manger le pain, qui n'a été donné qu'à des personnes qui passeraient leur vie dans les travaux. Ils s'y occuperont de pensées semblables, et en pourront prendre le sujet dans leurs travaux mêmes... Ils feront eux-mêmes leur jardin, qui doit être leur subsistance et le fond de leur vie, à l'imitation de nos Pères. Outre le jardin, ils s'employeront à tout ce qu'il y aura à faire dans la maison, selon qu'ils y seront occupés par le supérieur, et sans préjudice de leurs autres exercices. Ils feront les lessives, nettoyeront les étables et aideront les convers dans leurs ouvrages... Il faut être indifférent pour toutes sortes de travaux et recevoir

(1) Id., p. 171.

avec une soumission sincère et cordiale celui qui est marqué quel qu'il soit. S'il était permis de faire choix, il faudrait choisir le plus mortifiant et le plus rude (1).

Nous savons d'ailleurs que l'Abbé de la Trappe donnait lui-même l'exemple à ses moines et... cassait plus d'outils à lui seul que tous les autres membres de la communauté réunis. On peut — on doit même — faire grief à Rancé de certaines outrances; on constatera facilement qu'il n'avait pas compris grand'chose à l'esprit des « premiers Pères de Cîteaux » qu'il prétendait faire revivre, et qu'il avait mal digéré certains passages de la vie des « Pères du Désert », mais le *fait de la Trappe* reste, avec son auréole de ferveur et de fol héroïsme, qu'aucun de ses détracteurs ne réussira à lui enlever. On ne peut alors que souscrire pleinement au jugement porté par le célèbre Abbé sur son œuvre, jugement qui dépasse de beaucoup les murs du monastère et rejoint ce que nous affirmions au début de cette étude :

> Le travail, l'obligation d'y assister, et l'esprit avec lequel on s'y applique, est une des choses les plus édifiantes à la Trappe; ce qu'on voit le moins parmi les chrétiens, et néanmoins ce qu'on devrait voir en tous. Qui a dispensé, ou qui a pu dispenser ce chrétien qui ne travaille pas, de la pénitence que Dieu lui-même lui a imposée, de manger son pain à la sueur de son front? Est-ce Jésus-Christ qui a travaillé trente ans pour vivre, ou saint Paul qui faisait des tapisseries? Il n'y a point de Turc qui ne travaille une heure par jour, lui qui vit sous une loi sensuelle; et le chrétien aurait honte de s'abaisser jusque-là? De cette honte criminelle est venu le désordre, que ceux mêmes que leur condition oblige au travail ne savent pas en sanctifier l'usage, et s'y appliquer, pour accomplir une pénitence qui leur est donnée par la bouche même de Dieu, et pour exercer la

(1) *Règlements de l'abbaye de Notre-Dame de La Trappe...* Paris, Florentin Delaulne, 1718, ch. x : Du travail des mains, p. 63.

vertu la plus chère à Jésus-Christ de toutes celles qu'il nous a enseignées, qui est la pauvreté. Cet esprit de pauvreté évangélique, inconnu presque par tous les pauvres, et négligé presque par tous les riches, sans lequel néanmoins on n'est pas chrétien, est le fondement de l'obligation qu'on a de travailler. Si vous croyez pouvoir vous sauver sans cet esprit de pauvreté, vous pourrez vous sauver sans vous imposer aucun travail, et effacer de l'Écriture Sainte : « Labores manuum tuarum quia manducabis, beatus es, et bene tibi erit (1). »

Il est une dernière page que nous pourrions ajouter à cette étude : la leçon du monachisme contemporain. Il ne nous appartient pas de porter un jugement en cette matière, car cette période n'est point encore entrée dans le domaine de l'histoire. Nous inviterons seulement le lecteur à prendre son bâton de pèlerin et à visiter quelques-unes des abbayes qui refleurissent sur le vieux sol de France, pétri par les mains et les cœurs des moines. Il les retrouvera tels que l'histoire — tels que la légende aussi — les lui a dépeints. Et sous ses yeux émerveillés s'écrira d'elle-même cette page contemporaine que le monde ignore et que notre plume se refuse à décrire.

H.-B. de Warren,
Oblat de Saint-Benoît.

(1) Id., *Réflexions sur les règlements de l'abbaye de La Trappe*, XXXIX, « Travail », p. 185.

# Le travail et l'homme[1]

« Un chrétien ne peut refuser sa sympathie aux intuitions réalistes de la morale prolétarienne. S'il les accueille, ce n'est pas seulement parce qu'elles ont un certain accent, mais que, sur certains points précis, elles ont touché le vrai. Mais il faut ajouter beaucoup de vérités à ces vérités partielles. » L'effort des lignes qui suivent est moins de faire l'analyse d'un livre dont la richesse est si exubérante qu'on peut prédire, à coup sûr, qu'elle déconcertera plusieurs de ses critiques que de signaler l'intérêt de cette tentative d'intégration des *morales neuves* du travail à la morale chrétienne. Les auteurs n'auraient-ils pas réussi dans cette entreprise que ce serait encore justice chrétienne et probité intellectuelle de reconnaître le mérite de leur effort et la nécessité urgente à laquelle il répondait.

« Nous autres chrétiens, nous n'avons pas été assez attentifs à l'importance prise par l'idée du travail dans la civilisation moderne. C'est que, malgré l'apparence, nous n'avons pas encore de philosophie du travail, nous n'avons pas encore de morale du travail. » Cet aveu, plusieurs répugnent extrêmement aujourd'hui à le faire, ainsi que celui de tout ce qui, de près ou de loin, paraît souligner un déficit quelconque de la pensée chrétienne. Il leur semble, à tort selon nous, qu'à vouloir faire le point entre l'enseignement chrétien et les exigences de la vie moderne, on compromet nécessairement certaine « respectabilité » des principes qui, chacun le sait, sont intemporels et suffisent à tout. L'attitude intellectuelle des auteurs du *Travail et l'Homme* est bien différente. Elle s'appuie sur une constatation positive qui est la suivante : « Ce travail est le centre concret de réflexion

(1) *Le travail et l'homme*, par E. Borne et F. Henry. Desclée de Brouwer.

des hommes d'aujourd'hui : leurs meilleures pensées, les plus riches d'expérience et de pressentiments, leurs pensées les plus gonflées de sève vivante et aussi de philosophie, ce sont les pensées qui leur viennent de leur travail. »

La thèse essentielle du livre est qu'un humanisme du travail qui chercherait à se constituer sur la seule base d'un productivisme forcené est impossible. Le monde moderne est caractérisé par une extraordinaire exaltation du travail et des travailleurs. Or, — autre constatation, — cette exaltation a été comme frappée de stérilité. Le travail ne peut servir, par lui seul, de base à une mystique. En régime chrétien, tout change. Le travail est à ce point sanctifié par la grâce, sa réalité métaphysique est tellement transfigurée, les finalités qui lui sont assignées tellement hautes, qu'il peut, à lui seul, caractériser une forme de sainteté : *il y a un humanisme chrétien du travail, et il ne peut y avoir que celui-là.*

Ainsi schématisé, on voit que le dessin du livre comporte deux lignes maîtresses : une problématique du travail et un essai de qualification chrétienne, un repérage théologique de cette grande réalité qu'est le travail humain. La problématique du travail n'est pas propre aux chrétiens : historiquement, elle s'est imposée à la réflexion philosophique, au siècle dernier, avec les catégories dont Marx la dotait et que tout philosophe désormais, fût-il chrétien et, par là, antimarxiste décidé, doit traverser, d'une manière ou d'une autre, s'il se met à prendre le travail comme matière de sa réflexion. Cette problématique, les auteurs qui sont chrétiens en orientent constamment la marche vers les solutions qu'on peut à bon droit attendre de la théologie catholique.

*
* *

On peut considérer dans le travail sa réalité métaphysique et sa réalité sociologique. L'étude métaphysique du travail, s'il faut en croire nos auteurs, n'a guère conduit jusqu'à présent qu'à l'élaboration très systématique de la distinction qui, en aristotélisme, assigne à l'activité humaine les deux pôles où elle peut alternativement s'orienter : l'activité immanente et l'activité transitive. Cette dernière seule

mérite proprement le nom de travail. Il se trouve qu'en fait, actuellement, un certain signe d'activité transitive, le travail ingrat des usines et des champs (Cf. le bloc *ouvrier-paysan*) sert, sociologiquement, à caractériser une classe, à inspirer une mystique, à jeter, croit-on, les fondements d'une nouvelle civilisation. « Le travail manuel, archétype de l'activité laborieuse au sens métaphysique, est aussi son archétype au sens éthico-social. Les paysans et les ouvriers sont les travailleurs par excellence (1). » L'erreur marxiste a été de définir l'homme par son travail, d'avoir fait de la cité une cité de producteurs sans plus, de n'avoir pas subordonné cette métaphysique (?) de la production à une métaphysique de l'âme et de la « vie intérieure ». La critique la plus intéressante de cette erreur a été faite, on le sait, par H. de Man. La classe ouvrière, c'est d'abord un fait; mais, beaucoup plus que dans une caractériologie économique, c'est à une différenciation psychologique qu'il faut demander l'explication de ce fait. De Man l'a cherché dans *le complexe d'infériorité sociale*.

Pour relever le niveau de vie de la classe ouvrière il faut rénover la notion ouvrière du travail — et tout est là —, cette valorisation nouvelle, seul le christianisme peut en fournir le principe. Plus que de la *physique* du travail, il s'agit alors de *l'âme* du travailleur telle que le travail la façonne. « La matière inerte sort de l'atelier, tandis que les hommes s'y dégradent. » Pourquoi? Parce que les hommes ont perdu le sens de la finalité véritable de leur travail. « Le plus grand crime du capitalisme est d'avoir créé une armée de travailleurs sans joie et sans foi. » La joie et la foi qu'on leur réserve, ce sont celles qui viennent de l'enseignement et de l'exemple du Christ, du Christ ouvrier.

(1) Cf. le remarquable article d'Y. Simon, « La définition du travail », *Revue de philosophie*, 1936, pp. 426-442, auquel cette citation est empruntée. Conduit par le même souci de situer le problème ouvrier, de donner aux valeurs qui lui sont propres un statut thomiste inspiré du traité des *États de la vie humaine*, signalons aussi J. Maritain : « Action et contemplation », *Revue Thomiste*, 1937, pp. 18-51. Poursuivant un effort identique, deux livres allemands, récemments traduits et présentés par ces mêmes auteurs : Gœtz Briefs, *Le prolétariat industriel*; J. Haesslè, *Le travail*; l'un et l'autre chez Desclée de Brouwer.

Pourquoi y a-t-il une glorification proprement chrétienne du travail? Parce que la grâce prend tout en nous; comme il y a une glorification du sexe qui est le mariage, il y a une glorification de l'agir humain. Tel est le sens le plus profond, selon nous, de ce qu'on appelle bien improprement *la mystique* du travail. C'est la gloire édénique qui est fondamentale; la mission rédemptrice si souvent exaltée (*Labor, Dolor*) n'est pas première. On ne travaille pas premièrement pour expier, mais pour créer, et, une fois de plus, *faire les dieux*. C'est précisément le reproche fondamental qu'on peut adresser au régime actuel du travail : il empêche que quelque chose sorte de l'homme qui soit bien à lui. Le travail édénique devait réduire au minimum cette hétéronomie actuelle qui fait du travail d'un homme une réalité qui lui est étrangère. Les pages les plus belles du livre, les plus riches sont celles où le travail est comparé à la guerre, au jeu et à l'art. Rattaché à cette loi essentielle du mimétisme divin qui semble la caractéristique de la créature raisonnable, le travail est transfiguré, et, par un juste retour, confère à l'homme une de ses plus glorieuses noblesses : celle d'agir et de produire à la manière de Dieu. Alors, « la joie au travail est, comme la peine au travail, pleine de pressentiments religieux ».

Souhaitons que cette analyse, dans sa brièveté, donne envie de lire un livre qui comptera comme l'un des efforts les plus neufs et les plus passionnants de l'année.

R. Renaud.

# TABLE DES MATIÈRES DU SUPPLÉMENT DU TOME LII

JUILLET-AOÛT 1937-SEPTEMBRE 1937

## Études


**M.-D. Chenu.** — L'unité de la foi : Réalisme et formalisme. [1]
**M.-J. Congar.** — L'Unité de l'Église et sa dialectique interne ..... [9]
**H. Hage.** — Liberté divine et libération humaine..... [37]
**E. Masure.** — La théologie du travail..... [65]
**A.-M. Roguet.** — Le Sacrifice de l'Unité..... [30]
**H.-B. de Warren.** — Le travail manuel chez les moines à travers les âges..... [80]


## Documents


**P. Catrice.** — Nostalgie de l'Unité..... [45]
**C. D.** — « Russie et chrétienté »..... [61]
**E. L.** — Deux messages pour l'unité..... [89]
**R. Renaud.** — Le travail et l'homme..... [124]


## Bibliographie


**É. Borne** et **F. Henry.** — Le travail et l'homme..... [124]



Le Gérant : E. Aubin. Imp. E. Aubin et Fils. — Liguge (Vienne).